Castelmaurou l'info

N°5
Janvier 2011

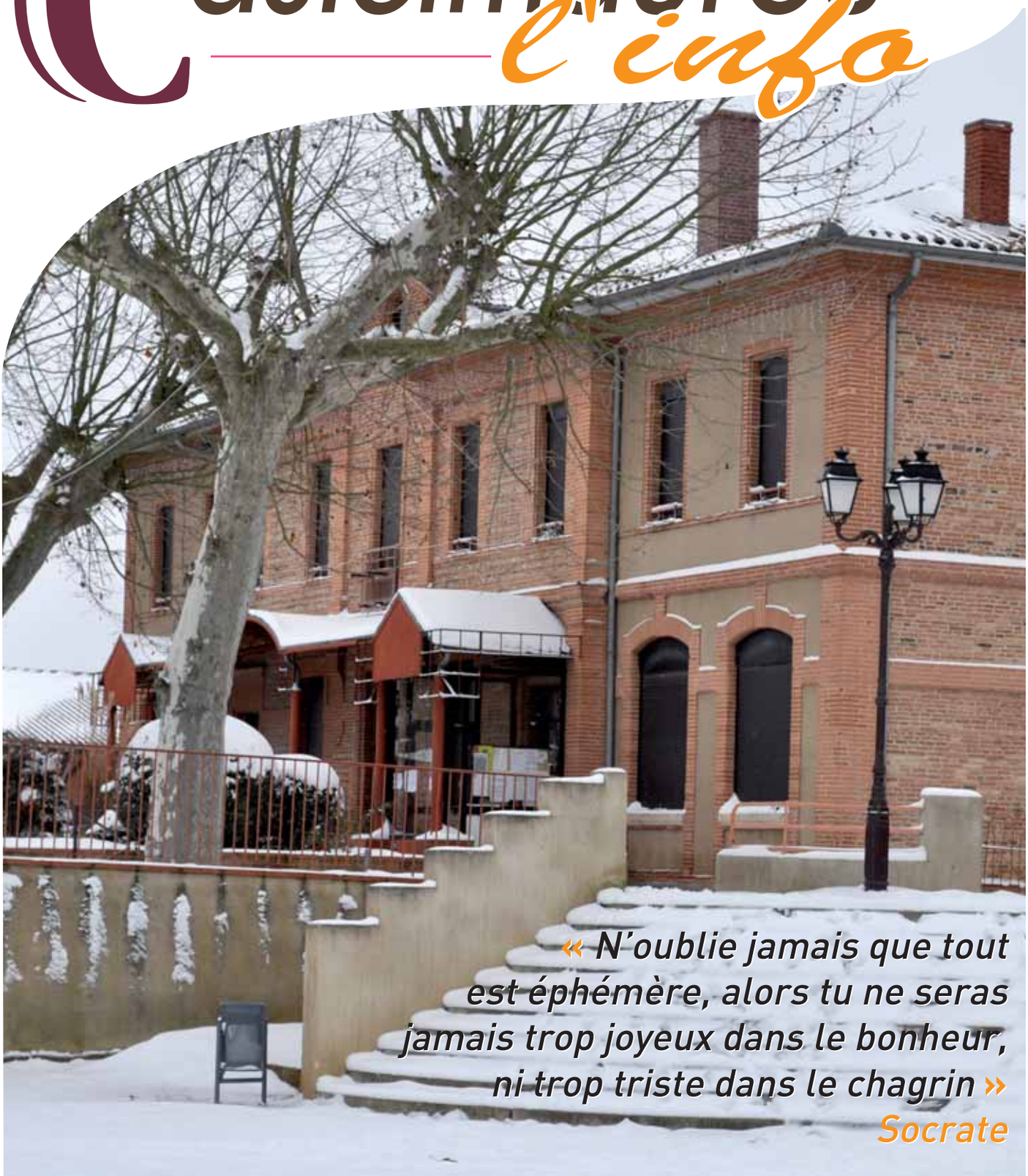

« N'oublie jamais que tout est éphémère, alors tu ne seras jamais trop joyeux dans le bonheur, ni trop triste dans le chagrin »
Socrate

L'équipe municipale vous souhaite une belle et heureuse année 2011

BULLETIN D'ACTUALITES DE CASTELMAUROU

www.mairie-castelmaurou.fr

MAIRIE DE Castelmaurou

LE MOT *du Maire*

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

J'ai le plaisir de vous présenter mes vœux très sincères et chaleureux pour la nouvelle année. Je vous souhaite santé, bonheur et réussite, à vous et à vos familles.
Plus que jamais les préoccupations constantes de votre équipe municipale sont d'honorer ses responsabilités avec détermination et conviction pour répondre aux différentes difficultés des collectivités territoriales qui ont un impact sur notre village.
Nos frontières touchent désormais la communauté urbaine toulousaine qui se voit élargie jusqu'à Saint Jean dès cette année. Sur le plan national, la forte attractivité de la région Midi-Pyrénées engendre un développement urbain très conséquent, avec plus de 20 000 nouveaux arrivants par an en Haute-Garonne.
Les vraies problématiques du logement et du transport se posent clairement. Tous ceux, actifs, qui travaillent sur Toulouse subissent déjà l'engorgement de La RD 888 et de l'accès à l'autoroute par la clinique de l'union. Nous pouvons être inquiets de l'absence totale de projets d'infrastructures routières, ferroviaires nouvelles sur le secteur Nord Est d'ici 2020.
En 2010, après 3 années de lutte et avec votre soutien, celui des services de l'Etat et des communes limitrophes, vos élus ont réussi à éviter une usine de grande envergure nécessaire au traitement de déchets verts de plus de la moitié du grand Toulouse.
Ce combat éprouvant a été mené sans relâche pour protéger votre cadre de vie et la liberté d'une identité mi rurale, mi urbaine. Qualité de vie que vous avez choisie pour vos familles.
Avec un village aussi étendu que le nôtre, les enjeux d'une urbanisation évolutive mais modérée et une politique forte de préservation de zones naturelles et agricoles sont cruciaux.
Castelmaurou poursuit sa politique de rénovation des bâtiments et de construction de nouvelles infrastructures communales. Préparer notre avenir à tous, c'est contribuer à notre échelle au bien être de chacun.
Au travers de ce bulletin vous pourrez constater que 2010, fût une année importante dans la réalisation des différents projets sur lesquels nous nous étions engagés.
Nous poursuivrons en 2011, un programme de travail concret portant sur les défis de développement durable et nous maintiendrons également notre effort de solidarité envers les familles les plus démunies, les populations les plus fragilisées et bien sûr envers les associations qui participent bénévolement à la vie de Castelmaurou.
Enfin, je vous remercie par avance de bien vouloir contribuer au recensement obligatoire de la population prévu du 19 janvier au 20 février prochains.
7 agents recenseurs viendront vous remettre des dossiers à remplir pour l'INSEE (institut national statistiques et des études économiques).
Les photos de ces personnes sont visibles sur les panneaux d'information, à l'accueil de la mairie et sur le site internet.
Au nom de tous les élus et des personnels municipaux, puisse l'année 2011, vous être en tous points favorable.
Avec tout mon dévouement,

Le Maire,
Magali SCHARDT

Au revoir à madame Cabrol, Directrice Générale des Services.
Bénédicte Cabrol, avait obtenu la validité de son concours d'attachée territoriale en démarrant sa carrière de directrice à Castelmaurou en 2008. Soucieuse de pouvoir se rapprocher de son domicile à Albi, elle a trouvé une opportunité de mutation dans le Tarn.
L'équipe Municipale et tous les personnels lui souhaitent une bonne continuation.

Sommaire

Page 2 — **Edito**
Le mot du Maire

Page 3 — **Pour mémoire**
Unité de compostage de déchets verts...

Page 4 — **Le PLU de Castelmaurou**
Plan Local d'Urbanisme

Page 10 — **Agenda 21**
Rappel de la démarche
3ème journée éco-citoyenne...

Page 13 — **Jeunesse et citoyenneté**
Campagne nationale de prévention contre la drogue...
Partenariat Castelmaurou et gendarmerie de l'Union, prévention cambriolage

Page 15 — **Travaux...**
Dépenses énergétiques
Travaux de voirie chemin des affieux finalisés
Travaux divers
Installation de défébrillateurs sur la commune

Page 19 — **Affaires sociales**
Inauguration restaurant scolaire
De nombreux équipements pour notre jeunesse

Page 21 — **Petite enfance**
Rentrée scolaire 2010
Restaurant scolaire : tarification des repas...
Une nouvelle crèche de 30 places

Page 24 — **Finances**
Période étudiée de 2005 à 2009

Page 25 — **Action sociale**
Centre Communal d'Action Sociale
Aide aux seniors
Recensement 2011

Page 28 — **Animations et évènements**
Repas annuel offerts aux aînés
Manifestations à venir

Page 32 — **Etat civil**
Bonjour les bébés
Ils se sont unis
Ils nous ont quitté

Permanences et coordonnées téléphoniques :
Le Maire et ses adjoints se tiennent à votre disposition sur rendez-vous au 05 61 37 88 11
Heures d'ouverture de la Mairie
Le Lundi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00 - Du Mardi au Jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Le Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00 - Le Samedi : 10h à 12h00
Le service Urbanisme est ouvert au public :
Le Lundi : 8h30 à 12h - Le Jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
Consultez toutes les informations utiles et télécharger les formulaires administratifs sur
www.mairie-castelmaurou.fr
*Téléphone : **05 61 37 88 11*** *Fax : 05 61 37 88 10*

Publication commission d'information :
Mairie de Castelmaurou
Route d'Albi - 31180 CASTELMAUROU - 05 61 37 88 11
Tirage : *1 500 exemplaires*
Conception réalisation : Bienvenue à Bord
Crédit photos : photothèque mairie
Bienvenue à Bord. Couverture : Studio RL

Tous droits de reproduction réservés

UNITE DE COMPOSTAGE
de DECHETS VERTS

Le syndicat mixte DECOSET a définitivement abandonné son projet d'installer une unité de compostage sur le territoire de la commune.

MERCI À TOUS POUR VOTRE SOUTIEN

Manifestation du 2 décembre 2009

Manifestation du 17 juin 2010

Novembre 2010, soirée de remerciements avec : Les membres de l'association AAEPPEC, Madame Cal, présidente et les maires des communes amies et limitrophes Garidech, Gragnague, Lapeyrouse-Fossat, Rouffiac Tolosan et plus largement, les 13 communes de la communauté de communes du Girou.

LE PLU DE CASTELMAUROU
(PLAN LOCAL D'URBANISME)

L'enquête publique s'est terminée le 16 décembre 2010.Mme Isabelle ZUILI, commissaire enquêtrice a reçu les observations des CASTEMAUROUSIENS et a rendu son rapport le 16 janvier 2011.

PETIT RAPPEL : LES PROJETS D'URBANISME

REUSSIR UN DEVELOPPEMENT MAITRISE DE SON URBANISATION

• Prévoir des capacités de construction suffisantes pour satisfaire les besoins diversifiés des nouveaux arrivants tout en maîtrisant l'évolution démographique

→ L'objectif de développement démographique est de 5 000 habitants en 2020.

→ Favoriser la construction de logements locatifs sociaux dans les nouveaux programmes d'urbanisation.

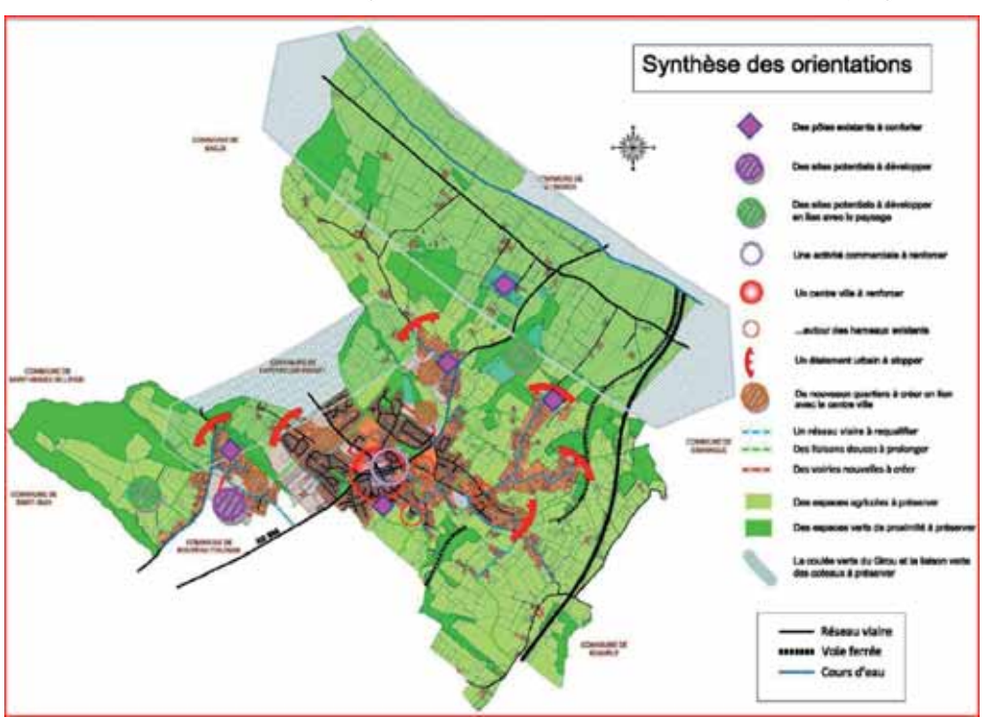

• Assurer une gestion équilibrée et économe de l'espace

→ Maîtriser l'étalement urbain au moyen d'une planification fixant clairement et à long terme le devenir des espaces ;

→ Maîtriser l'extension urbaine en renforçant les liens avec les pôles existants de « Cammas », de « Chéverry » et du « Fort » ;

→ Stopper l'urbanisation linéaire et le mitage des espaces naturels et agricoles ;

→ Prévoir des extensions en périphérie de la trame urbaine existante dans une logique de continuité urbaine ;

→ Favoriser l'implantation des équipements structurants (commerces, services, équipements

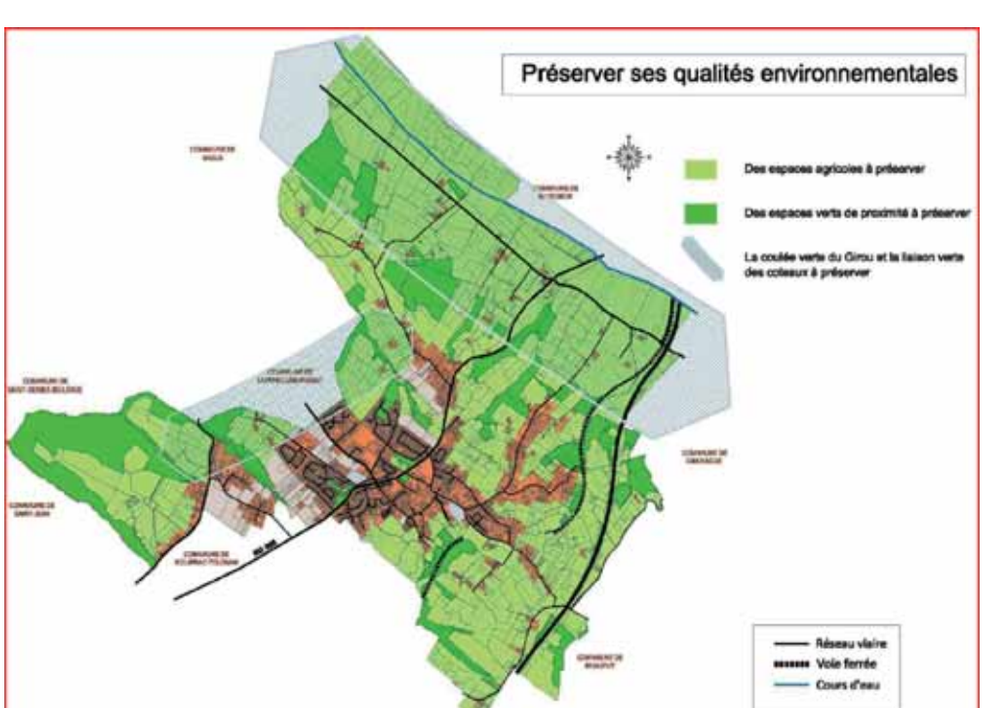

• PRESERVER SES QUALITES ENVIRONNEMENTALES

• Préserver la qualité des espaces naturels (vallée du Girou, bois...) et agricoles

→ Protéger le bois de « Preissac » ;

→ Réaménager le bois du « Bézinat »

→ Préserver la liaison verte des coteaux ;

→ Préserver la coulée verte du Girou inscrite au projet de PADD du SCOT ;

→ Valoriser les rives et cours d'eau et améliorer leur accessibilité ;

→ Préserver les espaces agricoles.

→ Préserver les parcs urbains et développer des espaces verts de proximité

→ Valoriser le patrimoine historique et architectural de la commune.

Les Orientations d'aménagement (OA)

Le PLU ne peut exister sans le SCOT
Pour comprendre le PLU il faut connaître les contraintes du SCOT

Un Scot, c'est quoi ?

Un outil réglementaire instauré par la loi SRU de décembre 2000
Un document de planification stratégique dans une perspective de développement durable
Des résultats à évaluer dans un délai de 10 ans
Un document qui s'impose aux documents d'urbanisme communaux et aux documents de planification thématiques

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme cadre qui remplace l'ancien schéma directeur. Il a été institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, dite loi SRU, du 13 décembre 2000.
Sur un périmètre donné, le SCOT permet de coordonner, dans une logique de développement durable, les différentes politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de transport ou encore d'environnement. Ce document fixe des objectifs et donne de grandes orientations d'aménagement, des "lignes directrices", et constitue ainsi un cadre de référence.
Susceptible d'évoluer dans le temps, le SCOT, doit également faire l'objet d'un suivi régulier par le SMEAT (Syndicat Mixte d'Etude de l'Agglomération Toulousaine)* et être réexaminé au bout de 10 ans.
Ces grandes orientations seront traduites dans chaque commune dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui remplace dorénavant le POS (Plan d'Occupation des Sols) ; les PLU, de même que les cartes communales, doivent en effet être compatibles avec les orientations du scot.
*CASTELMAUROU fait parti du SMEAT

Un projet global

Il faut demain pouvoir accueillir dans de bonnes conditions 300 000 nouveaux habitants (horizon 2020), tout en préservant la qualité de vie de notre territoire.
Où accueillir la population et les emplois ?
Comment mieux maîtriser l'étalement urbain ?
Comment favoriser les transports en commun et réduire la part de l'automobile ?
Comment préserver notre qualité de vie ?
Des logements pour tous : habitat collectif ou individuel ?
Comment maintenir l'attractivité de la métropole ?

Prévoir, évaluer, planifier, anticiper, ...

Préparer et préserver l'avenir pour les générations futures.
Le SCOT a pour objectif le "développement durable" de notre territoire : il doit donc répondre au défi social, économique et environnemental.

Le SCOT est un document d'urbanisme :

Il guide le développement et l'aménagement de la grande agglomération toulousaine à l'horizon 2020.
Il veille à l'équilibre entre les espaces urbanisés et les espaces naturels ou agricoles
Il met en cohérence les différentes politiques publiques qui concernent notre vie quotidienne : habitat, urbanisme, développement économique, transport, environnement, ...

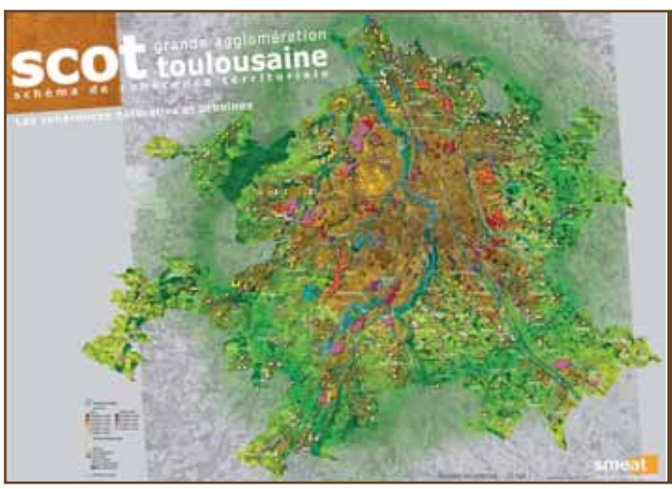

LE SCOT SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE

Après le PLU de CASTELMAUROU le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la grande Agglomération Toulousaine est soumis à l'enquête publique et sera consultable en mairie du mercredi 15 décembre 2010 au vendredi 4 février 2011.
Un registre est ouvert à fin de recevoir les remarques des habitants de CASTELMAUROU.

Vous pouvez également le consulter sur internet à l'adresse suivante :
http://www.scot-toulouse.org/spip/tmp/upload/11-Scot-Enter.html

PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

CONCERTATION

Délibération du conseil municipal

Prescrit l'élaboration du P.L.U.
et définit les modalités de la concertation

Affichée 1 mois en mairie
Publiée dans un journal local

De façon continue, le préfet communique :
les prescriptions nationales ou particulières, les servitudes d'utilité publique,
les projets d'intérêt général, toute information qu'il jugera utile.

P.A.C. ou **"Porter à Connaissance"**

Le maire notifie la délibération aux personnes publiques associées.

Préfet
Pdt du conseil régional
Pdt du conseil général
Pdt de l'EPCI gestionnaire du SCoT
Pdt de la chambre de commerce et d'industrie
Pdt de la chambre de métiers
Pdt de la chambre d'agriculture
Pdt de l'organisme de gestion des parcs naturels régionaux
Représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains
…

Sont consultés à leur demande les maires des communes limitrophes
et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

Débat organisé au sein du conseil municipal
sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

Délibération du conseil municipal arrêtant le projet de P.L.U.

Affichée 1 mois en mairie

Avis demandé :

aux personnes publiques associées

sur leur initiative
aux communes limitrophes, aux EPCI directement concernés

(qui ont 3 mois pour donner leur avis)

Enquête publique par arrêté du maire

Durée minimale : 1 mois

Le projet est éventuellement modifié
suite à l'enquête publique

Délibération du conseil municipal approuvant le PL.U.

Délibération : Publiée dans un journal local
Affichée en mairie pendant 1 mois

Le P.L.U. est tenu à la disposition du public

Par délibération du conseil municipal du 11 septembre 2008, la commune de Castelmaurou a engagé une révision générale de son Plan Local d'Urbanisme.

Avec l'appui d'un bureau d'études, l'association des partenaires associés (Etat, conseil général, régional, chambre agriculture, chambre de commerces et d'industries, communauté de commune, syndicat mixte agglomération toulousaine....) et la concertation avec la population, le respect de la procédure légale à permis de retranscrire un projet Urbain cohérent aux orientations du grenelle et respectueux de la loi SRU en vigueur.

Rappel des 4 principes directeurs du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

1. Renforcer les activités économiques sur la commune, pour conforter l'équilibre emploi/population ;
2. Réussir un développement maîtrisé de son urbanisation, pour favoriser une implantation de logements mixtes et diversifiés sur le Territoire communal tout en préservant le cadre de vie ;
3. Organiser les déplacements à l'échelle communale, pour renforcer la cohésion urbaine ;
4. Préserver ses qualités environnementales, pour conserver son cadre de vie attractif.

Concertation de la population.
Les modalités de la concertation avec la population au titre des articles L123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme et conformément à l'article 25 de la loi SRU ont été définis. Les outils de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure:

- l'organisation de réunions publiques
- la mise en place d'une page internet
- la mise à disposition d'un cahier pour consigner des observations
- l'information par voie de presse ou d'affichage ou tout autre support d'information

L'enquête publique s'est déroulée conformément à la règlementation du 15 novembre au 16 décembre 2010 et a été suivie par le commissaire enquêteur missionné par le tribunal administratif.

← Voir page ci-contre

la dernière étape est l'approbation du projet local en conseil municipal, dès lors le projet est applicable.

Descriptif de l'obligation de conformité SCOT Toulouse et PLU de Castelmaurou.

Castelmaurou est membre du syndicat mixte de l'agglomération toulousaine. Nous sommes soumis au respect des objectifs fixés par le document d'urbanisme de la grande agglomération prescrit dans le DOG. (Densité urbaine autorisée par commune, projet de développement et de dessertes en transport, développement économique...).

Vous pouvez prendre connaissance des informations sur l'adresse suivante :

www.scot-toulouse.org

et venir en mairie, consulter les documents du 11/11/2011 au 11/11/2011 soumis à enquête publique.

Qu'est ce qu'un SCOT ?

Les relations documents communaux d'urbanisme / SCOT
SCOT et documents communaux d'urbanismes sont complémentaires et s'enrichissent mutuellement. Le SCOT donne des orientations aux communes et s'impose aux documents d'urbanisme communaux, et aux documents thématiques. Les PLU (Plans Locaux d'Urbanismes) ou les cartes communales doivent se mettre en conformité avec le SCOT, dans les trois ans après l'approbation.

SCOT s'impose aux autres documents:

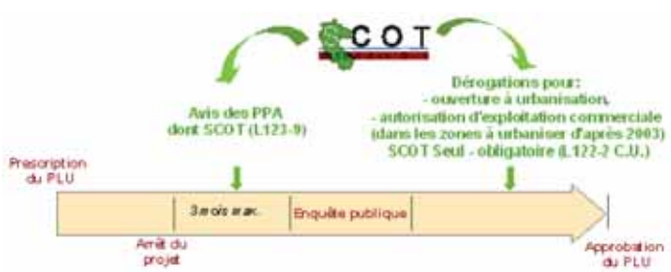

Processus légal de mise en conformité des PLU après approbation.

PERMIS DE CONSTUIRE

Le permis de construire fait peau neuve... renseignez-vous auprès de votre mairie...

PARUTION
IMMOBILIER MODE D'EMPLOI
NOVEMBRE 2010

CASTELMAUROU, garder son identité villageoise et privilégier la nature !

Les orientations d'urbanisation de Castelmaurou s'inscrivent dans l'établissement d'un « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » étroitement lié à la mise en place du « Plan Local d'Urbanisme ». La révision de ce dernier ayant pour objectif de le mettre en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement.

> L'urbanisation de la commune suit quatre principes directeurs qui consistent à: maîtriser l'urbanisation en favorisant mixité et diversité, organiser le réseau de circulation et favoriser les déplacements doux, protéger les zones agricoles et naturelles du territoire, et enfin développer la vie économique sur la commune.

La philosophie de projet de Magali Schardt, maire de Castelmaurou, consiste à agir dans le respect de ces principes en favorisant donc la mixité et le développement durable. Logements, commerces de proximité, espace vert d'envergure et d'un seul tenant et espace de vie publique devraient ainsi se côtoyer au coeur du village

Magali Schardt,
Maire de Castelmaurou

Une ville à taille humaine

C'est une des principales préoccupations de la municipalité: développer la commune tout en conservant son caractère rural. Dans cette optique, l'étalement des projets d'urbanisation doit être évité et un recentrage des opérations vers le coeur urbain devrait être remarquable.

Ce projet d'envergure est né de la volonté de la municipalité de développer avant tout le centre-bourg tout en maintenant un lien précieux entre les différents quartiers. La commune entend ainsi se concentrer sur une urbanisation habile de son centre et y favoriser l'installation de commerces de proximité et l'implantation d'équipements publics et de services fortement structurants. Dans un soucis de diversité urbaine, les Castelmaurousiens devrait idéalement voir apparaître au coeur de leur village petits collectifs, maisons individuelles et maisons de ville, abritant notamment de l'habitat accessible.

L'engagement écologique de la municipalité n'est pas pour rien dans ce désir de recentrage. En effet, la protection des zones naturelles environnantes limite les possibilités d'étalement des opérations résidentielles.

« D'ici 2020, notre population pourrait atteindre 5000 habitants » estime Magali Schardt. « Les nombreuses disponibilités foncières et la situation géographique, particulièrement attractive, de Castelmaurou font que la commune est fortement courtisée. Cependant il est particulièrement important pour la municipalité de maîtriser avec soin son urbanisation afin de respecter son identité et les attentes de ses habitants » .

Une ville dynamique

Le développement des infrastructures a donné lieu à la création d'une crèche privée de 24 places qui accueillera ses premiers petits Castelmaurousiens à la rentrée de Septembre.
Un restaurant scolaire proposant de la cuisine faite sur place sera également finalisé dans l'année et compte déjà 200 inscrits sur 300 places disponibles. La commune dispose d'un tissu associatif très riche et dynamique de près de 130 associations culturelles et sportives.
L'AMAP des Coquelicots (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) a été créée afin de promouvoir les producteurs locaux et de favoriser l'agriculture paysanne et biologique.
Elle propose un ensemble de produits Bio tels que vin, volailles, fruits et légumes, et viandes.

Un nouveau projet, particulièrement cohérent avec celui de Rouffiac Tolosan, devrait voir le jour le long de la RD 888, stimulant ainsi l'activité économique de la commune. Secteurs tertiaires et artisanaux y trouveront leurs places. Une réflexion quant au développement d'activités économiques en lien avec l'espace naturel de la commune est par ailleurs en cours. Natura Game, un parc dédié aux loisirs proposant parcours d'accrobranche et paintball a déjà ouvert ses portes route de Gragnague, à proximité de la ligue régionale de football qui devrait être prochainement rénovée.

Une ville nature

Avec 57% de zones agricoles et 15% de zones forestières, Castelmaurou mérite sa réputation de Ville Nature. Celle-ci, très présente, constitue près du tiers de sa superficie totale. Protéger ces espaces naturels appartenant à la Vallée du Girou est une préoccupation chère à Magali Schardt. La municipalité souhaite exploiter le secteur où s'est développé l'Accrobranche avec le développement d'un parcours santé et de sentiers de ballade conséquents. La cartographie des chemins ruraux a d'ailleurs commencé. L'association Nature Midi-Pyrénées a été mandatée par la mairie pour diagnostiquer la faune et la flore du village. À noter que les orchidées sauvages poussant sur le territoire sont protégées à Castelmaurou. Un agenda 21 a été mis en place en concertation avec les habitants et propose une liste d'action répondant aux impératifs du développement durable. Concernant les orientations d'aménagement et de développement de l'habitat, la commune entend fixer des cadres et un cahier des charges précis conforme aux objectifs du Grenelle. Pour les opérations à venir, la municipalité envisage de respecter la RT 2012 avec des bâtiments labellisés BBC et n'écarte pas la possibilité de prendre de l'avance en appliquant la RT 2020 avec des constructions BEPOS. ■

AGENDA 21

... RAPPEL DE LA DÉMARCHE

- Un diagnostic a permis de dresser l'état des lieux de la commune au regard des finalités du développement durable et des éléments déterminants d'une démarche Agenda 21. Ce diagnostic a été réalisé grâce aux concours de partenaires institutionnels et des habitants de Castelmaurou. Les informations ont été recueillies par l'intermédiaire d'un questionnaire distribué en juin 2009 aux 1500 foyers de la commune. Il a été présenté à la population lors d'une réunion publique le 30/11/2009.
- Ce diagnostic a mis en évidence 4 axes stratégiques :

- Préserver l'environnement et le cadre de vie pour les générations futures
- Poursuivre ensemble un développement équilibré et dynamique du territoire
- Développer les liens à l'intérieur et à l'extérieur de la commune
- Instaurer une relation privilégiée et durable entre la Mairie et les habitants

- Un comité de pilotage de l'Agenda 21 a été créé. Il est composé de 27 personnes ayant manifesté de l'intérêt et la volonté de participer activement à la démarche : habitants, agents municipaux, partenaires ... Ce comité de pilotage a été divisé en 4 ateliers de concertation correspondant aux 4 axes stratégiques de l'A21.
- La réflexion engagée dans les ateliers a permis d'élaborer 20 pistes d'actions. Elles ont été validées en conseil municipal par une délibération du 28/06/2010.
- Objectifs pour l'année 2011 :

- Mettre en place un comité de pilotage par actions
- Poursuivre la mise en œuvre des actions
- Faire reconnaitre l'Agenda 21 par le Ministère du Développement Durable.

Atelier de concertation... des habitants, des partenaires, des agents territoriaux membres de l'Agenda 21

Une des actions mises en œuvre dans l'axe préserver notre environnement : Le diagnostic de la Faune et de la Flore de Castelmaurou

Connaissez-vous le patrimoine naturel de votre village ? Pour le découvrir et protéger son environnement, le point de départ est bien sûr de connaître ses forces, ses contraintes et les enjeux qu'ils peuvent représenter. L'équipe municipale en 2010, a réalisé en partenariat avec l'association nature Midi-Pyrénées et ses habitants son diagnostic local (étude biologique de l'influence de l'Homme sur son environnement naturel) quelques découvertes amusantes et parfois surprenantes à partager avec vos enfants, petits enfants...
Plus de 356 espèces botaniques ont été étudiées, quelques unes remarquables :

Le Génista germanica plus connu sous le nom de Genêt d'Allemagne

Le Mellampyrum cristatum, le mélampyre à crêtes – floraison de mai à juin famille des scrophlariacées

Le crassula tillaea, La mousse fleurie

Castelmaurou engagé dans une démarche de développement durable...

Etablir un diagnostic naturel territorial, promouvoir le compostage individuel, mettre en ?uvre un Agenda 21 en concertation avec les habitants, Prévention et citoyenneté, investir pour limiter nos consommations énergétiques, urbaniser de façon réfléchie et cohérente en respectant les objectifs de la loi dite Grenelle II, Lutter et faire de la prévention contre les fragilités sociales, valoriser le patrimoine local, préserver les liens intergénérationnels, faire des achats publics responsables, informer et sensibiliser aux enjeux environnementaux..... le développement durable c'est tout cela et bien plus encore...

Quelques dizaines de mammifères, 5 amphibiens, 53 oiseaux, 4 reptiles, 65 arthropodes étudiés particulièrement sur Castelmaurou...

Le Meles, (blaireau). C'est un animal fouisseur, capable de construire de vastes galeries familiales dans les sols les plus durs. Cette espèce a disparu d'une grande partie de son aire de répartition naturelle, du fait de la chasse, du piégeage et de la dégradation ou destruction de ses habitats. Il est protégé depuis 1992 au Royaume-Uni, où il fait aussi l'objet d'un élevage conservatoire et de réintroduction...

Salamandre

Huppe fasciée

Ils vivent à nos côtés chaque jour....prendre le temps de les observer et préserver leur habitat c'est aussi de notre responsabilité et c'est passionnant.

3ème journée éco-citoyenne

La 3ème journée éco citoyenne du 4 octobre avait pour thème l'entretien des arbustes plantés par les enfants de l'école de Castelmaurou, lors de la manifestation "un arbre un enfant".
De retour à la salle des fêtes, le tirage de la tombola organisée par la Commission environnement Cadre de Vie a eu lieu. La matinée s'est terminée par un buffet froid bien apprécié de tous les participants.

Et deux Journées « découverte » en Juin et Octobre 2010 avec l'association nature Midi-Pyrénées.

Réhabilitation de deux ronds-points au centre du village

Avant

Après

La nouvelle architecture du rond-point situé à coté de la Poste, route de Lapeyrouse-Fossat au centre médical est un clin d'œil à l'histoire du village. L'interprétation du nom de notre village fait débat. Certains affirment que Castelmaurou signifiait «Château des Maures » du temps des Wisigoths. D'autres penchent pour la traduction latine : « Château du Maure ». La présence de la croix occitane quant à elle, symbolise l'héritage de Raymond IV de Saint Gilles de la dynastie des comtes de Toulouse éteinte au XIII e siècle.

Avant

Après

La seconde réhabilitation concerne le rond-point situé rue du stade. Il est d'apparence plus moderne et répond à une contrainte structurelle. Le rond point est édifié sur une dalle en béton qui empêchait les anciennes plantations de pousser correctement. Le choix de la commission environnement et cadre de vie s'est naturellement porté sur des minéraux décoratifs et des graminées nécessitant peu d'entretien et n'ayant pas de racines profondes.

Coût total des deux rénovations : 3.519 e TTC. Rénover et embellir pour poursuivre notre ligne et nos objectifs. Les petits plus durables : ces deux réalisations sont moins gourmandes en eau et nécessitent moins d'entretien.

Collecte des Ordures ménagères et recyclables
Rappel des dates de ramassages des déchets à Castelmaurou

1. Ordures ménagères tous les mardis et vendredis
2. Bacs Bleus tous les mercredis
3. Déchets verts tous les jeudis des semaines impaires.

Info DECHETS VERTS

A compter de janvier 2011, la collecte des déchets verts se fera tous les jeudis des semaines impaires.

Ex : pour janvier le jeudi 6 (semaine 1), le jeudi 20 (semaine 3)...

Cette nouvelle organisation augmentera notablement le nombre de collectes (de17 à 26 par an), ainsi d'1 collecte mensuelle, nous passons à 2 collectes mensuelles minimum.

Important : compte-tenu de l'augmentation de la fréquence des collectes, la quantité de déchets collectés sera limitée à 10 levées par passage et par foyer. Ex : 5 sacs + 5 fagots ou 3 sacs et 7 fagots... Les règles de conditionnement des déchets verts restent inchangées : produits de tonte et de taille. Contenants et sacs poubelle ouverts, les fagots doivent être liés (pas de fil métallique), inférieur ou égal à 1,2 m de long, les troncs branches doivent être inférieur ou égal à 10 cm de diamètre et inférieur ou égal à 0,50 m de long.

Ne sortez vos déchets que la veille des ramassages pour éviter de causer des désagréments à vos voisins.

CONSULTEZ TOUTES LES INFOS UTILES POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS SUR :

brèves

www2.ademe.fr

Quel est l'état de notre planète?

Notre planète va mal. Le réchauffement climatique, dû pour partie aux activités humaines, est désormais reconnu comme une menace planétaire. L'eau est rare et polluée. Les sols aussi sont pollués. Les déchets toxiques se répandent. Les forêts ont diminué de 2,4 % depuis 1990. La faune s'appauvrit. Et plus d'un quart des espèces de mammifères et 12 % des espèces d'oiseaux sont considérées comme menacées d'extinction.

Apports volontaires

Particuliers, pensez à apporter un justificatif de domicile. Une identification de reconnaissance de votre plaque d'immatriculation est possible en vous inscrivant sur

www.dechetteries-decoset.info

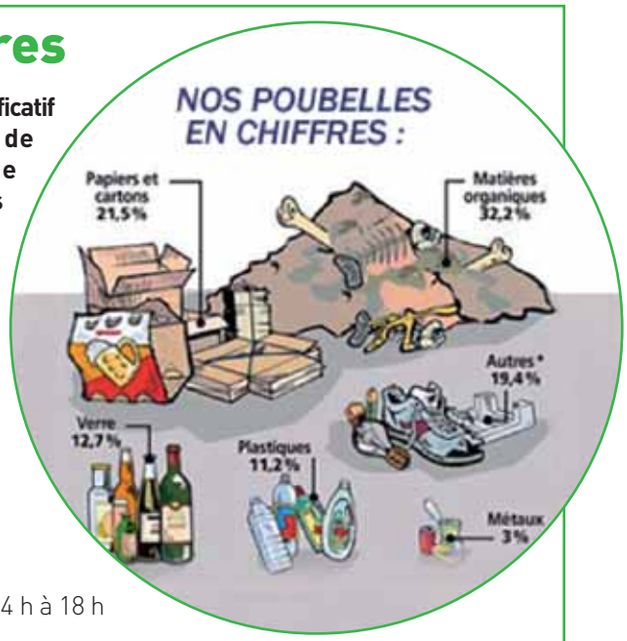

Trois déchetteries sont à votre disposition.

Déchetterie de l'Union
Tél. : 05 61 11 44 97
ZA de Montredon – Rue d'Ariane
Fermée le lundi et jours fériés
Du mardi au samedi de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h
Le dimanche de 9 h à 17 h

Déchetterie de St-Alban
Tél. : 05 61 09 17 46
ZI du Terroir, Impasse Rouquette
Fermée le mardi et jours fériés
Du lundi au samedi 9 h à 12 h et 14 h à 18 h
Le dimanche de 9 h à 17 h

Déchetterie de Garidech
Tél. : 05 34 26 93 89
RN 88 - Route d'Albi - Lieu-dit Lagarrigue
Fermée le mardi, jeudi et jours fériés
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h
Le dimanche 9 h à 16 h 30

Pour tout renseignement, consultez le site : www.decheteries-decoset.info
Un doute, un renseignement ? N'hésitez pas à contacter les animateurs du tri du Sitrom au 05 34 27 13 65 ou le secrétariat de la Mairie au 05 34 27 28 50

Ce que vous pouvez faire 3 Actions faciles

1-Je limite les emballages
En choisissant des produits avec moins d'emballage, on peut réduire ses déchets de 26 kg par personne et par an. Alors pensez-y.

2-Stop au gaspillage alimentaire
Chaque français jette en moyenne 20 kg d'aliments par an à la poubelle :
- - 7 kg d'aliments encore emballés,
- - 13 kg de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et non consommés...

En faisant un peu attention, chacun de nous peut facilement éviter ce gaspillage ! Comment ?

4 moyens très simples

J'achète malin

je conserve bien les aliments

je cuisine astucieux

j'accommode les restes

3-Je fais du compost
Vos déchets de cuisine vous les préférez dans une poubelle ou comme engrais pour vos plantes ?

Le compostage domestique s'effectue très facilement à même le sol ou en bac. Composter ses déchets de cuisine et de jardin, c'est produire un amendement de qualité pour les sols tout en réduisant le transport de déchets, le recours à la mise en décharge et à l'incinération.
En faisant du compost pour ses plantes, on peut réduire ses déchets de 40 kg par personne et par an. Alors pensez-y.

Réservation en mairie pour 15 €

JEUNESSE & CITOYENNETÉ

CAMPAGNE NATIONALE DE PRÉVENTION CONTRE LA DROGUE, PARENTS AGISSEZ !

Le civisme ne s'apprend pas seulement à travers un manuel ou dans une classe. Il se développe au cours de toute une vie et c'est à vous parents, en tout premier lieu, de l'inculquer à vos enfants par une éducation citoyenne.

Soyez vigilants, Drogue, alcoolisme, violence chez les adolescents sont bien réels. Les sensibiliser, être à leur écoute, les responsabiliser c'est déjà les protéger.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA SANTÉ

www.drogues.gouv.fr

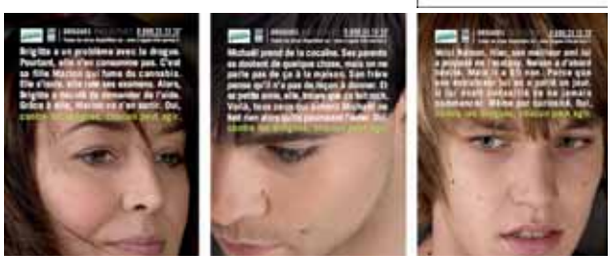

Partenariat Castelmaurou et Gendarmerie de l'Union, prévention cambriolage.

Le 6 décembre dernier 2010, Madame le Maire a convié les professionnels du village avec le concours de la gendarmerie de l'Union et de la Police pour une réunion d'information sur la sécurité des Commerces et Entreprises locales.

Le Lieutenant Inès Rommel et le Major Bernard Furet ont exposé quelques conseils utiles en cas de vols, agressions possibles en période de fêtes et ont donné quelques bons réflexes à avoir pour éviter les cambriolages. Cette action vient compléter celle dédiée aux particuliers, opération tranquillité vacances dont vous pouvez disposer en renseignant un formulaire en mairie.

N'ouvrez pas vos portes aux inconnus et au démarchage commercial et prévenez la gendarmerie.

Rappel : du 6 janvier au 20 février 2011, Recensement du village.
Des agents recenseurs présenteront leurs cartes délivrées par la mairie, leurs photos seront visibles sur les panneaux d'information du village.

Sécurité des biens et des personnes

Personnes âgées et isolées prudence. La sécurité est le socle nécessaire à l'exercice de toutes les libertés. C'est le premier droit du citoyen, c'est la première mission de l'Etat.
Il ne peut, en effet, y avoir, pour nos concitoyens, de libertés individuelles ou collectives, si leur sécurité n'est pas garantie. La sécurité des personnes et des biens doit être assurée pour tous et partout.
Pour répondre de manière plus efficace et plus visible à ces attentes, et en particulier au sentiment d'insécurité, l'Etat a souhaité développer et organiser un partenariat actif et permanent avec tous ceux qui, au plan local, pourront apporter une contribution à la sécurité.

Les numéros à connaître :

→ Gendarmerie et police nationale : 17
24h/24 et 7Jours/7

→ Secours :112
à partir d'un portable

→ Pompiers : 18
24h/24 et 7Jours/7

→ SAMU : 15
24h/24 et 7Jours/7

→ Police intercommunale : 06 33 27 04 11
disponible jours ouvrés
de 8h/12h et de 14h/ 17 h

Inscription sur les listes électorales

Venez-vous inscrire sur les listes électorales en mairie dès votre arrivée pour avoir la possibilité de voter à Castelmaurou à partir de mars 2012. Les jeunes nés à partir du 1er janvier 1995, doivent se présenter en mairie le mois de leur anniversaire pour se faire recenser. Une attestation de recensement leur sera remise, ce document est dorénavant obligatoire pour passer un examen ou un concours.

Pour les plus jeunes,

L'action prévention routière a eu lieu avec les enfants de l'école élémentaire en décembre 2010.
Un parcours de mise en situation et une information pédagogique leur ont été proposés grâce à l'intervention d'un gendarme spécialisé sur la demande de la mairie.

Pratiquer "l'éco conduite"

permet de réduire sa facture de carburant. C'est une contribution utile que chacun peut apporter à la lutte contre le réchauffement climatique. Et c'est aussi une mesure efficace de sécurité routière ! Même si la réduction de la sinistralité est difficile à quantifier avec précision, on évoque couramment une fourchette possible de baisse des accidents de 10 à 15%.

La divagation des chiens

Encore trop de chiens divaguent sur le domaine public. Sachez que de nombreuses plaintes sont déposées en mairie. Cette situation ne peut pas perdurer. La police intercommunale s'emploie à rechercher les propriétaires de ces chiens. Les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public sous peine de poursuite.
Pour les chiens de 1e et 2e catégorie

Respectez la législation !

Vous possédez un chien de première ou deuxième catégorie. Vous êtes concernés par la législation sur les chiens dangereux.
Loi du 6 janvier 1999 – Arrêté du 27 avril 1999 – Loi du 20 juin2008 et ses décrets d'application.
Vous avez l'obligation de déclarer votre chien à la mairie de votre lieu de résidence.
Dans le cas d'un déménagement, vous devez obligatoirement présenter les documents à la nouvelle mairie de domicile.

Quels sont les chiens concernés ?

La gendarmerie nationale recrute

2 500 sous-officiers, 5 400 gendarmes adjoints volontaires.

Vous avez plus de 17 ans et moins de 26 ans, vous êtes de nationalité française, la gendarmerie vous propose une première expérience professionnelle valorisante en tant que gendarme adjoint volontaire sous contrat.

Vous pouvez devenir agent de police judiciaire adjoint en unité opérationnelle.

Vous serez "l'équipier" des sous-officiers et participerez à des missions variées telles que la prévention de la délinquance, la protection de l'environnement, les enquêtes judiciaires, l'intervention sur les lieux d'accidents, l'assistance et le secours à la population, ou vous pouvez, avec le statut de gendarme adjoint, exercer un métier en relation avec votre formation : nous recrutons des secrétaires ou des informaticiens (bac exigé pour ces deux métiers), des mécaniciens automobiles, des conducteurs véhicules légers ou poids lourds, des magasiniers caristes, des ouvriers du bâtiment, des serveurs, des aide-cuisiniers, des linguistes, des musiciens, des choristes, des horticulteurs, des aides moniteurs d'éducation physique, des coiffeurs...

Postuler pour devenir Gendarme adjoint Volontaire (GAV)

Vous pouvez vous renseigner en composant le numéro indigo : 0 820 220 221 (0,09 euros TTC/mn).

Ou en vous adressant au Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie Nationale de Toulouse.

Caserne Courrège - 202, avenue Jean Rieux

31400 TOULOUSE

Email : cir.toulouse@orange.fr

Téléphone : 0 820 220 221

Lien du site :

http://www.lagendarmerierecrute.fr/contenu/approfondir/pres_de_chez_vous__1/toulouse__1

DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Etre actif pour limiter les consommations énergétiques, quelles solutions choisies pour la commune ?

L'énergie est nécessaire à tous et le coût de production énergétique et l'approvisionnement et la gestion des sources d'énergies utilisables sont devenus des préoccupations majeures des sociétés humaines. Les objectifs du Grenelle de l'environnement souhaitent sensibiliser tous les acteurs consommateurs : familles, entreprises, collectivités...aux enjeux réels de nos dépenses énergétiques pour permettre de contribuer à notre échelle à réduire l'impact de nos consommations sur notre environnement pour les générations futures. Cette prise de conscience a permis à vos élus municipaux de définir un plan d'actions dynamiques dans cette démarche utile à l'intérêt général et en cohérence à notre agenda 21 local.

Les investissements municipaux en éclairage public cette année...

Le réseau d'éclairage public de la commune est géré par 52 cellules photo-électriques (interrupteurs)
Depuis 2009, un programme d'implantation de dix horloges astronomiques par an vient remplacer le système « ancienne génération » de sondes crépusculaires qui se déclenchaient en fonction de la luminosité ambiante.
Ces investissements suppriment peu à peu les défaillances actuelles d'éclairage intempestif en pleine journée lorsque le ciel est trop couvert, en particulier l'hiver et fournissent l'éclairage strictement nécessaire aux besoins des riverains. Coût moyen annuel pour ces équipements 5 758 euros.

- Réparation d'appareils électriques vétustes, un exemple aux cèdres du château et secteur Bézinat : 907 euro
- Equipement progressif de cellules de détection de mouvements dans les bâtiments publics. Cette année des investissements ont été effectués dans les toilettes publiques et dans la salle des fêtes.
- Choix d'équipement d'ampoule Cosmowhite sur les éclairages publics.

Création d'un réseau souterrain pour la rénovation du secteur des Affieux

- Création d'un réseau souterrain d'éclairage public de 300 mètres de longueur en conducteur Dépose des 4 ensembles d'éclairage public vétustes avec les poteaux.
- Pose de 14 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 6 mètres de hauteur en acier thermo laqué et supportant un appareil d'éclairage public de type routier équipé d'une lampe basse consommation 60 W.
- Remplacement de l'armoire de commande.
- Remplacement de 2 lanternes vétustes sur poteau par 2 appareils d'éclairage public de type routier sur une console de 1,5 mètre équipée d'une lampe basse consommation 60 W.

Le coût total de ce projet énergétique a été estimé à 90 469 euros d'investissements et est venu en complément de la réfection totale de la voierie défectueuse du secteur.

Ampoule cosmowhite :
La meilleure efficacité lumineuse aujourd'hui disponible en lumière blanche : 130% plus efficace qu'une lampe vapeur de mercure ; 30% plus efficace que les autres lampes à brûleur céramique

- Système de taille très compacte
- Bonne qualité de lumière
- Jusqu'à 40% d'économies d'énergie additionnelles grâce à la gradation

info

A titre indicatif sur Castelmaurou, le coût de l'éclairage public représente 75.000 euros/an le Chauffage urbain 35.000 euros/an en moyenne.
Chaque geste quotidien compte dans l'intérêt de tous, vous pouvez découvrir des solutions pour vous aider à réduire vos consommations. Informations sur le site de la mairie www.mairie-castelmaurou.fr rubrique environnement « les éco gestes ».

Nous remercions par avance les enseignants, personnels, associations et tous les usagers pour leur contribution à réduire les consommations énergétiques : électriques, chauffage et en eau lors de l'utilisation des infrastructures communales.

10 nouvelles horloges / an remplacent les équipements publics ancienne génération. Quelques secteurs déjà pourvus : cèdres du château, la campagne, campagnols, péchacou, hameau du château, Stella, Rose des vents, Rouquet, Campagnague, Affieux...

TRAVAUX DE VOIERIE CHEMIN DES AFFIEUX FINALISÉS

UN PROJET CONSÉQUENT ET NÉCESSAIRE...

300 mètres de voiries, trottoirs, enfouissements de réseaux et nouveaux éclairages publics ont été réalisés sur le secteur des Affieux.
Entretenir le patrimoine routier est aussi un poste de dépenses conséquent et nécessaire, ce projet a été réalisé avec une large part de l'enveloppe budgétaire disponible sur la période 2008/2010 à Castelmaurou, 144.663,22 euros d'investissement pour la chaussée et les trottoirs.
Après un an, de préparation de ce projet global, une réunion d'information aux riverains du secteur début 2010 et trois mois de travaux effectifs, la réception d'achèvement a eu lieu le 05 novembre 2010.

Quelques autres travaux de voieries réalisés cette année :

• Busage accès impasse Chopin	8 526,28 €
• Passage bateau chemin Fongaffié	760,85 €
• Passage bateau rue des Cévennes	915,81 €
• Reprises totales de Chaussées	10 668,80 €
• Achat de panneaux de signalisation	942,71 €
• Marquage au sol sécuritaire	3081,47 €

TRAVAUX DE LA CUVE INCENDIE LIEU DIT MARENS... TERMINÉS

La lutte contre l'incendie s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du maire et les dépenses correspondantes sont des dépenses obligatoires pour la commune. La défense incendie étant établie dans l'intérêt général, le coût des équipements qui la constituent est ainsi à la charge de la commune. Une Commune peut être déclarée responsable en cas de défaillance.
La défense incendie autour des lieux dits Montvert, pocheville, et Marens n'était pas assurée de manière correcte par le poteau incendie existant, en raison d'un débit insuffisant du réseau d'adduction en eau potable (AEP). Le débit était de 19 m³/h, alors que la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 précisant les débits à prévoir pour l'alimentation du matériel d'incendie exige un débit 60 m³/h.

La sécurité incendie, compétence municipale, a été priorisée et honorée cette année par notre objectif de réaliser une cuve incendie de 60 m³- Coût total de cette réalisation secteur lieu dit Marens : 95 531,07 euros.
Les services su SDIS (centre de secours) ont pu vérifier la conformité et tester son bon fonctionnement avec les Pompiers de la caserne de Rouffiac Tolosan. Cet engagement a été respecté avec le concours financier du Conseil général, nous le remercions. Montant de subvention alloué 8799,67 euro.
L'équipe municipale remercie la ligue Midi-Pyrénées de football pour la mise à disposition de leur terrain par un bail emphytéotique de 99 ans et pour 1 euro symbolique.
Qu'il soit bien clair que cette cuve couvre les besoins des riverains de tout le secteur et que cette réalisation vient clore un dossier engagé en 2007.
I – Une Obligation de la commune
L'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales dispose en son sixième alinéa (5°) que la police municipale comprend le soin de prévenir par des précautions convenables les accidents et les fléaux calamiteux tels que les incendies. C'est ainsi que le maire doit, en tant qu'autorité de police générale, s'assurer de l'existence et de la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie, nonobstant la centralisation au niveau départemental, opérée par la loi du 3 mai 1996, de la gestion des moyens de lutte contre les incendies, au sein du service départemental d'incendie et de secours. Cette obligation recouvre en particulier celle de veiller à la disponibilité de points d'eau tels que réservoirs et bornes à incendie.

REHABILITATION DE DEUX COURTS DE TENNIS

Un marché de travaux à procédure adaptée a été passé avec la SARL SPTM dans le but de réhabiliter deux courts de tennis situés au stade municipal. La surface des courts sera en béton poreux. Le drainage des courts a fait l'objet d'une attention particulière pour assurer un bon écoulement des eaux de pluies. Les travaux débuteront en mars 2011 pour une durée de deux mois. Coût total de l'investissement :
43.930 euros TTC

TRAVAUX DIVERS

REHABILITATION DE L'EGLISE SAINTE FOY

Voté en conseil municipal les travaux de réhabilitation de l'église se dérouleront en 2011. La municipalité fait de ces travaux une priorité. Le monument ne peut rester dans son état actuel. Il doit être valorisé. Le CAUE 31 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a réalisé en 2010 un diagnostic du bâtiment afin de définir la consistance des travaux de restauration à envisager sur l'Eglise. Les travaux comprendront divers volets : remaniage de la couverture de l'église, nettoyage et traitement anti-mousse de la toiture, nettoyage du mur-clocher, travaux de zinguerie et de charpente au niveau du clocher, travaux de maçonnerie dans le presbytère.
Le budget prévisionnel est de 45 000 euros TTC. Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général.

TRAVAUX FEUX TRICOLORES SUR LA RD888

Suite à un accident d'un usager de la route qui a perdu le contrôle de son véhicule et qui a percuté l'un de nos feux tricolore au cœur du village, Le remplacement de ce feu génère une dépense communale de 9.584, 86 euros et nous serons prochainement remboursés à hauteur de 8574,18 euros par les assurances. Soyez prudents, roulez doucement.

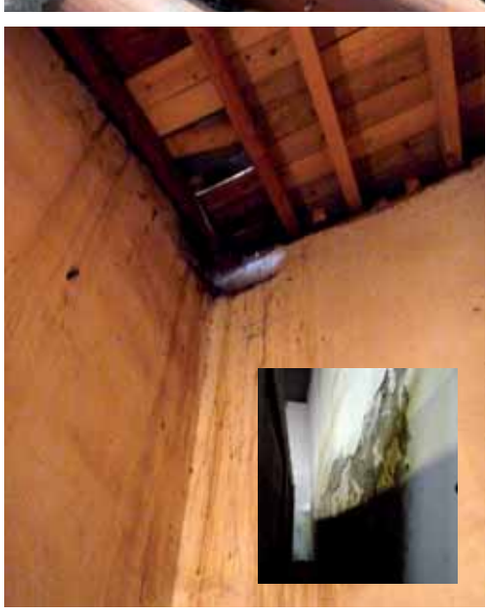

NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE NOS CIMETIÈRES

Nos cimetières fleuris à la Toussaint 2010, à la mémoire de nos défunts. L'entretien de nos cimetières est effectué par nos employés municipaux qui tous les vendredis programment leur nettoyage. Les démarches administratives pour l'acquisition d'une concession doivent être effectuées à la mairie.

Le 27 juin 1944, 15 résistants sont extraits de la prison Saint-Michel à Toulouse et sont fusillés, après avoir creusé eux-mêmes leur propre tombe, dans le bois de la Reulle, par la triste division Das Reich. 10 d'entre eux seront identifiés quelques mois après ce massacre, mais 5 corps enterrés au cimetière de notre commune, n'ont pu retrouver leur identité. Afin de donner un nom à ces pauvres malheureux, une commission s'est mise en place et poursuit les recherches. Après de nombreux courriers et déplacements, elle s'oriente actuellement vers des analyses ADN

info

TRAVAUX SALLE DES FÊTES

La conformité des bâtiments est une priorité de votre équipe municipale pour assurer la sécurité des personnes dans les ERP (établissement recevant du public).

Chaque année, un bureau de contrôle agréé notifie à la commune les points à corriger et à entretenir en fonction de la règlementation en vigueur.

Les services du SDIS (service de défense incendie et de secours) aident les collectivités et effectuent également des commissions de contrôle de sécurité.

La municipalité poursuit son plan d'actions avec cette année, la remise en fonction des trappes de désenfumages de la salle des fêtes désactivées en 2006.

Coût de la réinstallation obligatoire : 2698,65 €

Divers travaux et achats : réparation volets roulants défectueux de la mairie : 2670 €

Achat compresseur sur cuve 200L local des services techniques : 769,47 €

Achat Aspirateur de Gaz d'échappement 998,66 €

Nettoyage des tags sur la commune : 285 €

INSTALLATION DE DÉFIBRILLATEURS SUR LA COMMUNE

budget communauté de communes

Septembre 2010. Formation des membres des associations locales lors de la première installation dans la salle omnisport

Formalisée depuis la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, la sécurité civile est au cœur des préoccupations du dispositif national.

L'arrêt cardio-respiratoire est lié à une anomalie de fonctionnement du cœur, l'application d'un choc électrique appelé défibrillation peut être capable de restaurer une activité cardiaque normale et efficace et d'éviter ainsi la mort de la personne.
Toutes les communes membres de la CCCB ont installé des défibrillateurs cardiaques

Sur Castelmaurou, après une première installation au gymnase Suzanne Lenglen, un second défibrillateur sera bientôt à votre disposition près de l'hôtel de ville et de la salle des fêtes.

Que faire si quelqu'un fait un malaise cardiaque ?

APPRENDRE LES GESTES QUI SAUVENT

Avant toute chose, placer la victime dans une zone sécurisée, pour elle comme pour vous.

3 gestes pour 1 vie :

1. Appelez le 15 (SAMU) pour donner l'alerte.

- Décrire ce qu'on a vu et l'état de la victime : elle est inconsciente, elle ne respire pas...
- Donner l'**adresse précise** du lieu où se trouve la victime.
- Dire ce qui a été fait ou ce qui est fait : « On l'a étendue, on a commencé le massage cardiaque »...
- Ne pas raccrocher avant que la personne du SAMU ne le précise.

2. Massez le cœur de la victime et, si vous le pouvez, pratiquez le bouche-à-bouche en alternance.

- Allonger la victime sur une surface dure.
- Se mettre à genoux contre la victime, sur le côté.
- Positionner les mains l'une sur l'autre, au milieu du thorax, entre les deux seins, les bras bien tendus.
- Appuyer de tout son poids, bien au-dessus : ce ne sont pas les bras ni les mains qui appuient mais tout le corps.
- Ce sont des **pressions fortes** : enfoncez vos mains de 3 à 4 cm dans la poitrine, et remontez bien les mains entre chaque pression pour faire circuler le sang.
- Effectuer les pressions sur un **rythme régulier**, en comptant jusqu'à 30.
- En alternance, on peut effectuer deux insufflations, ou bouche-à-bouche, toutes les 30 pressions.
- Reprendre ensuite le massage cardiaque à un rythme de 100 pressions par minute soit presque 2 par seconde.

APPELEZ

MASSEZ

3. Défibrillez à l'aide d'un défibrillateur automatisé externe. Très simple d'utilisation, cet appareil guide vocalement, étape par étape, et garantit une utilisation sans risque.

- Les défibrillateurs sont disponibles dans un nombre croissant de lieux publics : centres commerciaux, mairies, places centrales, halles de marché, pharmacies, ...
- Si on dispose d'un défibrillateur automatisé externe, on l'utilise au bout de 2 minutes de massage cardiaque.
- S'il n'y en a pas à proximité, on masse sans s'arrêter jusqu'à l'arrivée des secours.

« Analyse du rythme cardiaque en cours »

DÉFIBRILLEZ

Formez-vous !

Acquérir les réflexes de l'intervention d'urgence permet d'agir rapidement et avec sang-froid.

- **C'est simple :** les gestes de la réanimation cardio-pulmonaire ont été simplifiés : toute personne, dès 10 ans, peut s'initier et être efficace en situation d'urgence.
- **C'est accessible :** l'initiation aux Premiers Secours (PS) est une formation gratuite que de nombreux acteurs* du secourisme proposent partout en France, dans leurs antennes locales et régionales.
- **C'est rapide :** une ou deux heures suffisent pour apprendre les bons réflexes.

Nos cinq médecins présents sur la commune :

Dr Aouali	05 61 09 10 08
Dr Bensoussan	05 61 09 40 79
Dr Fréderic Durand	05 61 09 10 08
Dr Céline Mouysset	05 61 09 10 08
Dr Terrail	05 61 09 40 79

Par ailleurs, l'équipe municipale vous informe que les agents de la collectivité ont suivi une formation pour les gestes de premiers secours.

INAUGURATION
RESTAURANT SCOLAIRE
17 JUIN 2010

La concrétisation de la réalisation d'un restaurant scolaire est une grande satisfaction, cette inauguration fût l'occasion de remercier chaleureusement l'équipe municipale mobilisée et tous les agents de la collectivité qui chaque jour contribuent à ce défi permanent pour l'avenir de Castelmaurou.
Sans oublier tous les corps de métiers intervenants dont M Laurent Sicard architecte et maître d'ouvrage ; les enseignantes qui ont fait preuve de patience pendant toute la durée des travaux ; les enfants qui ont proposé au conseil municipal le nom du restaurant « le petit Castel » ; les administrés voisins qui ont permis les accès au chantier sur leur domaine privé.

Enfin merci au conseil général qui a subventionné le projet à hauteur de 560.845 euros, sur un projet total de 1.870.667 euros* investis par la commune.

L'impact financier est important sur un budget municipal mais grâce à la bonne gestion financière de la collectivité il a pu être réalisé en limitant au strict nécessaire l'augmentation des impôts locaux (rappel 1% seulement en 2010) et le recours à l'emprunt.

*Ce montant total comprend également la nouvelle bibliothèque et la réhabilitation de l'ancienne cantine en classe et salle « centre de ressources ».

M Dinse, adjoint en charge des affaires scolaires et M Calestroupat conseiller général du Canton.

Madame l'inspectrice d'académie, les directrices des écoles 2009/2010 et Madame le Maire.

DE NOMBREUX NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS POUR NOTRE JEUNESSE

Une nouvelle Bibliothèque pratique et design

La Bibliothèque enfants mise en place à la rentrée scolaire 2010, représente 100 m² de bonheur pour tous les âges.

Elle offre aujourd'hui, un aménagement plus adapté aux besoins des utilisateurs, plus de confort et de fonctionnalité. C'est un lieu accueillant et chaleureux, équipé d'espaces de détente où l'on peut lire à son aise. La bibliothèque contient environ 2850 ouvrages en tous genres, albums, romans, contes, documentaires, bandes dessinées, magazines et journaux pour les enfants. Des nouveautés viennent augmenter le fonds d'ouvrage chaque mois.

La bibliothèque accueille les tout-petits autour du livre. Une animatrice propose aux enfants une lecture à voix haute, chaque fois les enfants sont suspendus à ses lèvres, puis ils se retrouvent par petits groupes pour des lectures plus individualisées... Pour cette réalisation la commune a investi 17.500 euros. La destruction de l'ancienne bibliothèque installée dans le préfabriqué vétuste a été effectuée par une entreprise spécialisée pour les bâtiments amiantés pendant les vacances d'été coût de la destruction : 11.302,20 euros.

Ces nouveaux équipements ont été réalisés sans emprunt.

PLAN VIGIPIRATE

L'objectif du plan Vigipirate est double : protéger la population, les infrastructures et les institutions, et préparer les réponses en cas d'attaque.

La dernière version du plan, en vigueur depuis janvier 2007, est fondée sur le postulat que la menace terroriste doit désormais être considérée comme permanente.

Elle définit un socle de mesures opérationnelles appliquées en toutes circonstances, même en l'absence de signes précis de menaces.

Groupe scolaire Marcel Pagnol refection de la toiture

Durant l'été 2010, une seconde opération de réfection de la toiture du Groupe Scolaire Marcel Pagnol a été réalisée. Les travaux ont été réalisé par l'entreprise PAILHE sous la direction de l'architecte Laurent Sicard. Ils concernaient la réfection de 692 m² de toiture en tuiles et nécessitaient le désamiantage de la toiture (présence de plaques amiante-ciment). En effet, la toiture de l'école souffre depuis de nombreuses années de problèmes d'infiltrations qui endommagent le bâtiment. En 2009, une opération similaire avait eu lieu. Elle concernait 250 m² de toiture tuile et l'étanchéité d'une toiture terrasse. Ces travaux ont été réalisés sans emprunter.
Cout total de l'opération 2010 : 88 948,17 euros.
Cout total de l'opération 2009 : 67 593,71 euros.
Une subvention correspondant à 40% des travaux a été allouée à la Commune par la Préfecture à travers la dotation globale d'équipement (DGE) pour ces deux opérations.

En vert, phase 2009, maternelle, en rouge, travaux 2010 élémentaire, en jaune destruction préfabriqué vétuste (2010).

PETITE ENFANCE

Rentrée scolaire 2010

Ce sont 352 petites frimousses qui ont investi tout sourire les cours des écoles maternelle et primaire de Castelmaurou. Cette rentrée s'est passée en douceur grâce à la qualité de l'accueil et au travail de préparation de l'ensemble des enseignants.

Madame Chesneau, nouvelle directrice de l'école primaire a livré ses premières impressions favorables. Elle précise que le nombre d'élèves est en moyenne de 23 à 28 par classe.
Grace à la transformation de l'ancien restaurant scolaire par la création et aménagement de deux salles, l'école a pu accueillir à la rentrée scolaire une nouvelle classe, qui comme toutes les autres, sont équipées de réseau informatique et d'ordinateurs.

Au mois août des travaux exécutés par nos services techniques ont permis la suppression d'un petit muret et la remise en place d'un lavabo dans le centre de ressources ceci pour la sécurité et le confort des enfants

Autre action développement durable : tous les petits robinets des sanitaires souvent mal fermés coulaient régulièrement et ont été remplacés par des boutons poussoirs type « presto » pour limiter les gaspillages en eau potable. Un investissement utile et une action efficace

Enfin une aire de jeux pour tous les petits... sur Castelmaurou

Située derrière le Cinéma le Méliès, cette aire tant attendue est disponible pour les enfants, les familles, et les Nounous assistantes maternelles.
Cet engagement de votre municipalité s'est finalisé cette fin d'année comme promis et la commission petite enfance a permis une installation conforme aux normes règlementaires avec l'appui de l'entreprise SATAR et le bureau de Contrôle agréé APAVE.

Nous rappelons l'absolue nécessité de respect des consignes de sécurité et de l'accompagnement des enfants qui restent sous l'entière responsabilité des parents.
Le choix du site d'accueil a été privilégié en fonction :

- de l'accès au cœur de village,
- de la facilité de stationnement,
- de l'espace déjà arboré

Ce projet de 26032,14 euros a été financé sans emprunt et une demande de subvention a été sollicitée auprès du conseil général.

Ouverture au public le 1ier février 2011

brèves

ATTENTION

Inscriptions des enfants à l'école maternelle et élémentaire Marcel Pagnol pour la rentrée 2011-2012. Si vous avez un enfant né en 2008 (entre le 1er janvier et le 31 décembre) veuillez effectuer son inscription à la mairie avant le 15 février 2011. Munissez-vous d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

INSTRUCTION À DOMICILE

La loi française permet cette possibilité éducative mais vous devez en informer la mairie.

RESTAURANT SCOLAIRE : une tarification des repas modulée selon les ressources des familles

Afin de garantir à tous l'accès au restaurant et la mixité sociale, la Commission Scolaire a travaillé sur la mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles.
Le quotient familial CAF est l'outil adéquat car il permet la prise en compte des revenus des familles et du nombre d'enfants à charge.

Le quotient familial est calculé par la CAF selon la formule suivante :

(Revenus annuels avant abattements fiscaux / 12) + prestations familiales) / Nombre de part

Le coût réel moyen par usager en 2009, pour un repas dans le restaurant scolaire est de 7,00 euros.

Pourcentage de participation selon les tranches
(voir tableau ci-contre)

Pour connaître votre situation et bénéficier des tarifs de restauration selon le quotient familial, veuillez demander votre attestation à la caf (téléchargeable sur le site internet www.allocation-caf.com).
La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a attribué le marché relatif à la fourniture et la préparation des repas à l'entreprise : SAS ANSAMBLE pour 1 an renouvelable deux fois.
L'évaluation de l'ensemble des prestations pour une année, telle qu'elle résulte du devis quantitatif estimatif est de 135 940 euros.

Ansamble
Restauration et services au plus près des territoires

Absence
En cas d'absence de l'enfant pour maladie ou tout autre raison, les parents devront avertir le plus rapidement possible le régisseur. Les deux premiers jours d'absence seront facturés car la commande des repas se fait 48 heures à l'avance. En revanche, le repas sera déduit dès le 3ème jour d'absence.

	Quotient familial	Tarifs	% Participation famille	% Participation commune
Tranche 1	0 à 399 €	1,00 €	14,29 %	85,71 %
Tranche 2	400 à 599 €	1,50 €	21,43 %	78,57 %
Tranche 3	600 à 799 €	2,00 €	28,57 %	71,43 %
Tranche 4	800 à 999 €	3,00 €	42,86 %	57,14 %
Tranche 5	1000 € et plus	3,50 €	50,00 %	50,00 %

SERVICE D'ALAE ET D'ALSH

Les représentants des parents d'élèves de l'association APEC FCPE ont fait le souhait de bénéficier d'un service d'ALAE/ALSH.

La commission scolaire a répondu favorablement à leur attente. La commission d'Appel d'Offres (CAO) a attribué le marché relatif à la prestation de gestion et d'animation de l'ALAE-ALSH à l'association

la ligue de l'enseignement

Ligue de l'enseignement
31, 31 rue des Amidonniers
BP 10906
31009 TOULOUSE Cedex 6.
Contact Tél. : 05 61 35 51 15
Temps ALAE : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.

Temps ALH : les mercredis libérés et après midi pendant les périodes scolaires et périodes de vacances de 9H à 18H30 (ce service est disponible toute l'année sauf 3 semaines au mois d'août et vacances de Noel).

Permanence administrative et accueil des parents tous les soirs de 16H45 à 18H30

L'évaluation de la participation annuelle de la commune, telle qu'elle résulte de la décomposition du prix global et forfaitaire est de : 149.958 euros.

Fixation des Tarifs de l'ALAE/ALSH pour l'année scolaire 2010/2011.

TARIF ALAE
- Forfait mensuel : 17.00 € par enfant (quelque soit le nombre de jours fréquentés)
- Tarif dégressif : pour le tarif mensuel seulement, dès le deuxième enfant soit : 17.00 € (1° enfant), 15.00 € (à partir du 2° enfant et pour chacun des deux enfants), 13.00 € (à partir du 3°enfant et pour chacun des enfants)
- Forfait mensuel midi : 6,80 € par enfant (Fréquentation exclusive de la pause méridienne)
- Forfait Journalier 2.00 € par jour par enfant (quelque soit la tranche horaire de présence)
- Forfait annuel : 130.00 € par enfant

TARIF ALSH
- 2.00 € le mercredi « scolaire » entre 12H et 13H30
- 4.00 € pour la demi-journée repas non compris
- 6.50 € pour la journée complète repas non compris
- 3.00 € supplémentaire pour les extérieurs

CRÈCHE...

UNE NOUVELLE CRÈCHE, DE 30 PLACES, AUX NORMES.

L'inauguration le 8 octobre dernier de la crèche privée "Les Loulous" à Castelmaurou permet de remplacer celle de 24 places qui n'était plus aux normes règlementaires depuis 2003. C'est l'association l'Envol, qui poursuivra la gestion de cette nouvelle structure comme elle le fait remarquablement depuis 17 ans sur Castelmaurou.

Madame le Maire, Magali Schardt, a remercié dans son discours, tous les partenaires CAF, Médecin PMI du Conseil général, Services de l'état qui ont aidé à la création et à l'aboutissement de ce projet d'intérêt général et c'est avec beaucoup d'émotion et d'humilité qu'elle a souhaité rendre hommage aux propriétaires natifs du village qui ont seuls contribué et financé ce projet en faveur des familles de Castelmaurou.

Au nom de tous les élus et surtout pour tous les petits Castelmaurousiens, merci et toutes nos félicitations pour cette magnifique crèche de plus de 400 m^2 au cœur du village.

Membres de la commission petite enfance, Direction de la crèche l'Envol, M. et Me Gasparini, propriétaires

Inauguration avec des enfants de la crèche.

FINANCES

PÉRIODE ÉTUDIÉE DE 2005 A 2009

A la demande de Madame le Maire, une étude financière a été entreprise par la trésorerie de Balma dès la parution des résultats nationaux et départementaux 2009, durant l'été 2010. Elle a été réalisée en euros et fait référence à des moyennes pour les communes de 2000 à 3499 habitants.
La période étudiée comprend les années 2005 à 2009.
Les données proviennent des comptes de gestion et sont complétées par les budgets et comptes de l'ordonnateur.

Les dépenses de fonctionnement pour la commune

La commune présente une situation saine et l'autofinancement dégagé permet de couvrir le remboursement en capital de la dette.

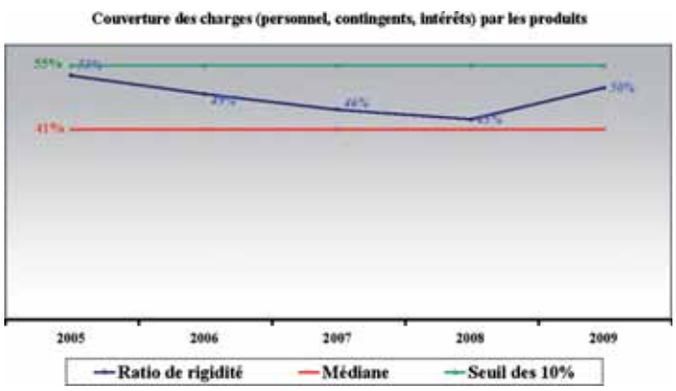

La commune de CASTELMAUROU, quant à elle, se situe au-dessous du seuil des 10 % sur les cinq ans et consacre, en 2009, 50 % de ses produits réels à la couverture des dépenses nécessaires à son exploitation.

Les dépenses d'équipement-Investissements pour la commune

De réels efforts d'investissements ont été effectués au profit des habitants avec notamment la construction du restaurant scolaire.

Évolution des dépenses d'équipements

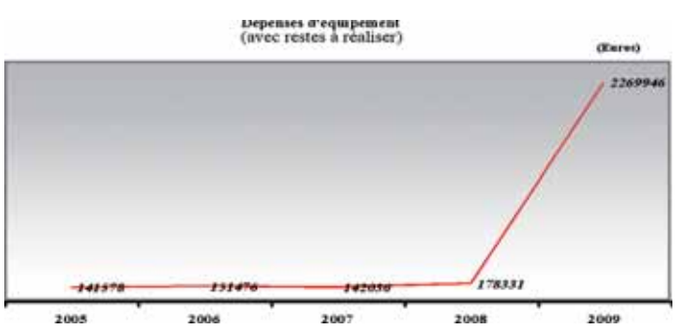

Les impôts locaux

Les taux ont augmenté de 2 % par an sur la période, en 2010 l'évolution est de 1 %. Ils sont inférieurs aux moyennes départementales à l'exception de la TFNB.

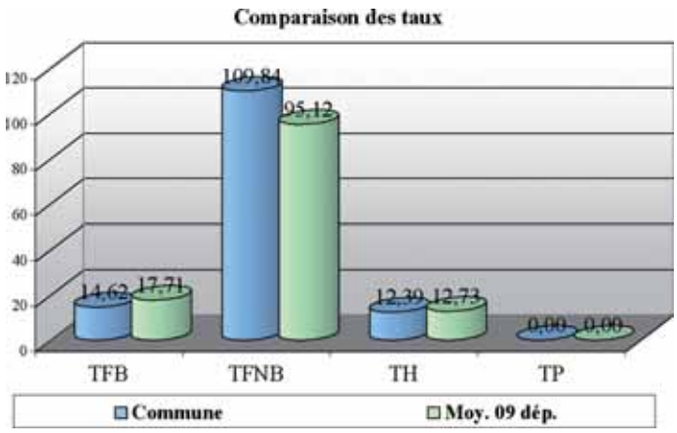

Analyse de l'endettement

L'encours de la dette au 31 décembre 2009 est de 1 624 201 euros, soit 468 euros/hab. contre 757 euros/hab. pour les communes de la même strate départementale.

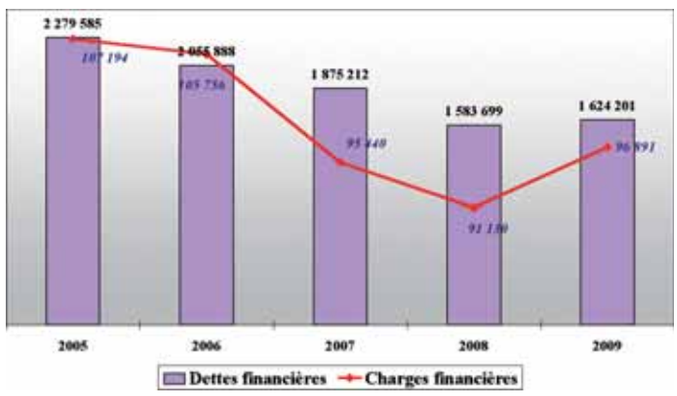

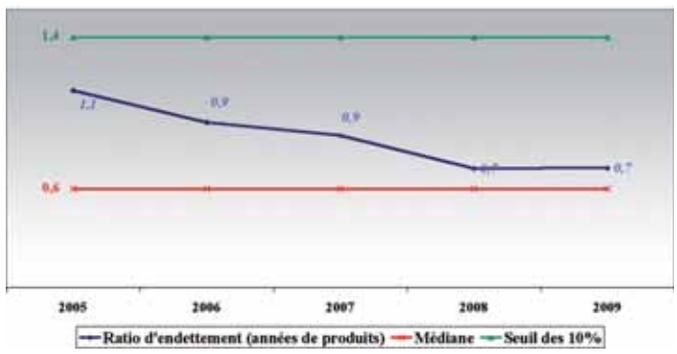

Cette étude a aussi préconisé le remboursement anticipé du prêt relais de 312 000 euros contracté en 2009 pour financer les travaux de la construction du restaurant scolaire et attendre la perception des subventions et le remboursement de la TVA.
Cette opportunité avait été envisagée au moment de l'élaboration du budget 2010.
Les conditions de trésorerie étant favorables, ce prêt a été effectivement entièrement remboursé.

NOMENCLATURE FONCTIONNELLE.
Le passage à plus de 3500 habitants impose de nouvelles règles de présentation du budget, en particulier d'en donner une vision fonctionnelle, en plus de la vision classique par nature.

La présentation par nature donne les dépenses et les recettes par type alors que la présentation par fonction classe ces mêmes dépenses et recettes suivant leur destination. Castelmaurou a officiellement 3496 habitants et la municipalité n'est donc pas soumise à cette obligation. Suite au recensement en cours et pour préparer les procédures, nous avons décidé d'anticiper pour commencer à utiliser la nomenclature fonctionnelle en interne pour le budget 2011.

LE CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le bureau d'aide sociale de Castelmaurou est ouvert, sur rendez-vous, les mardis et jeudis de 9h à 12h. Les dossiers du CCAS sont traités au fur et à mesure des demandes. Le portage des repas se fait par le biais de l'Association de l'Olivier de Saint-Geniès-Bellevue. Ce service est assuré par des bénévoles et des salariés. La demande est de plus en plus grande. L'Association Inter cantonale de Montastruc-La-Conseillère (AFC) assure 7/7jours l'aide à domicile, l'aide aux mères (maternité, hospitalisation, parent isolé), l'aide aux personnes handicapées (auxiliaire de vie) et les emplois familiaux (ménage, courses, garde d'enfants).

En Bref

L'Aide Sociale légale
(voir ci-contre →)

Aide Sociale facultative

Demande de secours des familles en difficulté
Constitution des dossiers
Contacter Mlle Josette COTS au 05 61 37 88 11 ou se rendre au bureau de l'aide sociale situé dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville, en vous munissant de :

Pièces obligatoires :
- livret de famille
- carte d'assuré social
- dernier avis d'imposition
- prestations CAF récentes
- revenus du dernier trimestre
- état du patrimoine

En fonction des dossiers :
- Avis d'imposition : taxe foncière / taxe d'habitation

Personnes handicapées

Dossier de CDES
(Commission Départementale d'Education Spécialisée) :
ceci concerne les personnes handicapées de moins de 20 ans

Dossier COTOREP + demande pour les plus de 20 ans :
- reconnaissance des travailleurs handicapés
- reclassement professionnel
- carte d'invalidité
- allocation adulte handicapé
- macaron grand invalide civil

Autres aides

Demande de RMI (Revenu Minimum d'Insertion) et Contrat d'insertion : ceci concerne les personnes âgées ou de + de 25 ans seules ou en couple qui n'ont pas ou très peu de ressources.

Les pièces justificatives à fournir sont :
- carte d'identité
- carte de sécurité sociale
- rejet des ASSEDIC
- relevé d'identité bancaire
- carte ANPE
- ressources du dernier trimestre (s'il y en a)

Portage des repas aux personnes âgées et personnes handicapées :
- repas livrable sous 48h

Contacter l'aide sociale situé dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville.

Renseignements divers

- Maisons de retraite
- Assistantes maternelles libres
- Dossier HLM : se rendre au bureau de l'aide sociale situé dans l'enceinte

Le partenariat entre la commune et la maison de famille, La cerisaie, permet chaque année des actions solidaires envers les ainés grâce à la semaine bleue et au printemps des poètes.

Visite des résidants de la maison de retraite la Cerisaie

Action en faveur des personnes âgées « la semaine bleue »

L'Aide Sociale légale, concerne :

- Les personnes âgées : besoin de placement en maison de retraite et foyer logement
- Les personnes handicapées : hébergées dans les centres d'handicapés ou en CAT (Centre d'Aide au Travail)
- La prise en charge pour les enfants malades : établissement de santé, colonie sanitaire
- Les demandes d'allocations compensatrices de tierce personne, pour les personnes âgées de moins de 60 ans et qui ont des problèmes de santé
- Les demandes d'APA, pour les personnes âgées de plus de 60 ans et qui ont perdu une partie de leur autonomie.

Chaque année l'aide sociale organise des commissions de travail pour contribuer à soulager les familles les plus démunies.

La visite régulière des personnes âgées du village est une action indispensable pour maintenir le lien avec les plus isolés qui n'ont pas toujours de famille ou d'amis.

AIDE AUX SENIORS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

breves

LA MALADIE D'ALZHEIMER est difficile à gérer pour les familles. Le bureau d'aide sociale de Castelmaurou s'est engagé par convention avec l'association AFC de Montastruc la conseillère à venir en aide aux familles concernées par cette maladie.

Ce service est autorisé par arrêté préfectoral et évalué par la DGAS (Direction générale de la cohésion sociale)

Principe : 15 séances à raison de deux séances hebdomadaires en moyenne prises en charge par l'assurance maladie sur prescription médicale.

L'équipe est composée d'une psychomotricienne diplômée, d'aides soignants ou aides-médico psychologiques et d'une infirmière rattachée à l'établissement spécialisé.

Pour information et contact

05 61 84 34 04

de 9h à 18h en semaine.

Zone d'activité de l'Ormière 31380 Montastruc la conseillère.

LE PLAN CANICULE, une action sur Castelmaurou mise en œuvre chaque année par le CCAS local.

Qu'est-ce que le plan national canicule?

Fondé sur l'anticipation possible de certaines actions grâce à la prévision météorologique, le dispositif national et local de gestion d'une canicule repose sur des niveaux de veille et d'actions. Il permet d'organiser la mobilisation des ressources, constituées d'acteurs sanitaires et sociaux et de mesures préventives ou curatives, afin d'anticiper et de faire face aux besoins de façon adaptée.

Au niveau national, des fiches "actions" définissent les mesures que les principaux organismes nationaux concernés par la canicule peuvent mettre en œuvre.

Une approche similaire a été conduite dans chacun des départements métropolitains et un plan départemental de gestion d'une canicule y a été élaboré (le plan "type" est mis en ligne sur le site Internet du ministère de la santé).

Suivi par le personnel municipal et Josette Cots adjointe au Maire, il permet de détecter et d'aider les personnes les plus en difficulté.

TÉLÉ ASSISTANCE 31

Informations : 05.34.33.32.02

Il s'agit d'un service gratuit d'assistance à domicile par le biais d'une « Télé-Alarme ».

Le système est d'une conception classique : un transmetteur met l'abonné en contact avec une station d'écoute, opérationnelle 24/24H, où un « écoutant » réceptionne l'appel. Si la personne âgée est capable de répondre, elle exprime ses besoins, sinon la station d'appel déclenche les interventions prévues lors de la constitution du dossier.

L'originalité de ce système réside dans le fait qu'il fonctionne très bien en zone rurale et que la qualité du service rendu y est la même qu'à Toulouse. La moyenne d'âge des abonnés est de quatre-vingt-quatre ans, 73 % d'entre eux ont plus de quatre-vingt ans. Près de la moitié des appels parvenant à la station d'écoute proviennent de personnes isolées, angoissées et qui, par le dialogue, recherchent une certaine convivialité. 20 % d'entre elles appellent pour être dépannées, 14 % ont besoin d'un médecin.

« RESOGARDES », Les gardes du DIMANCHE et des JOURS FERIES

« Résogardes », le nouveau service d'information sur la permanence des soins pharmaceutiques est accessible en composant le 3237.

Le serveur vocal 3237, indique les trois pharmacies de garde les plus proches du centre de la commune d'appel.

« Résogardes » est accessible 24 heures sur 24 au prix de 0.34 centimes par minute.

Les urgences de NUIT :

Un service d'Urgences est organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par les officines.

Le site http://www.3237.fr/ vous permet également une recherche par internet dans les mêmes conditions de sécurité et de confidentialité que le N° audiotel. Cependant si pour des raisons de sécurité la pharmacie exerce son astreinte à volets fermés il sera néanmoins nécessaire d'appeler le N° audiotel 3237 ou d'aller au commissariat.

breves

RECENSEMENT 2011

RECENSEMENT SUR LE VILLAGE DÈS JANVIER 2011

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques finement localisées sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, déplacements quotidiens, etc.). Il apporte également des informations sur les logements.
Le recensement est une photographie régulière des territoires qui reflète fidèlement les réalités. Le recensement, annuel depuis 2004, permet de mesurer les évolutions démographiques et les mutations de la société, facilitant ainsi la mise en œuvre de politiques prospectives. Il permet d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative. Près de 350 articles de lois ou de codes s'y réfèrent : modalité des élections municipales, répartition de la dotation globale de fonctionnement, etc.

Le recensement est une opération d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale.

7 agents recenseurs

seront présents sur le village dès le :

6 janvier 2011 au 20 février 2011

Ils ont pour mission de recenser tous les foyers de la commune et seront munis de carte d'accréditation municipale.
Ci-dessous leurs photographies pour vous permettre de les identifier en toute sécurité et réaliser le recensement obligatoire.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter les services de la mairie ou consulter le site internet. 05 61 37 88 11 ou www.mairie-castelmaurou.fr

Laura LACOMBE

Danielle DUPRAT

Brigitte RACAUD

Cédric VALENTIN

Jean-François SANMARTIN

Fabien PARISE

Yannick FORGAC

breves

POUR INFORMATION, LA CLINIQUE CASTELVIEL

s'est agrandie en 2010, avec la création d'un accueil de jour pour l'aide aux patients atteints de la pathologie d'anorexie alimentaire. Mesdames Schardt et Cots ont visité les nouveaux locaux au mois de décembre dernier sur invitation de Monsieur Maraval, Directeur et de l'équipe soignante

Le Tremplin

Des week-ends en PARCOURS D'UN SENIOR AU TREMPLIN

Le Tremplin fête cette année ses 20 ans et sa certification qualité Cèdre. Il met à disposition du personnel pour le ménage, le repassage, le jardinage, la garde d'enfants de plus de 3 ans... Il assure également des entretiens de locaux, d'espaces verts, des manutentions diverses, auprès d'entreprises, de collectivités
L'équipe du Tremplin répartie sur un large territoire en Haute Garonne évalue, forme, accompagne et mobilise ses salariés pour la progression de leur parcours professionnel. Afin d'illustrer au mieux notre fonctionnement, vous pourrez lire ci-dessous un exemple de parcours de salarié au sein de l'association :

Mr V. s'est inscrit au Tremplin en Septembre 09. Il a 55 ans et a travaillé 19 ans comme topographe, puis 2 ans en tant que conducteur de minibus. Il vient de mettre fin à un emploi de poissonnier dans un supermarché. Il travaille déjà pour des particuliers comme « hommes toutes mains » et souhaite avoir un statut d'auto-entrepreneur.
La conseillère en insertion du Tremplin le reçoit et l'oriente, vers une action du Conseil Régional, en faveur de la création d'entreprise. Le projet est invalidé, pour plusieurs raisons : pas d'apport personnel, pas de matériel et pas de véhicule.
Il effectue pendant le même temps des missions de jardinage et de bricolage au Tremplin, qui se passent très bien. Il est cependant limité par le manque de moyen de locomotion.
La priorité est donc la recherche de financement pour l'achat d'un véhicule.
Il dépose, sur les conseils de l'équipe du Tremplin, une demande de micro crédit personnel à l'emploi, via l'ADIE. Au printemps 2010, il obtient le prêt qui lui permet l'achat d'une voiture d'occasion.
Mr V., depuis son arrivée à Tremplin, a été associé à plusieurs réunions (revue de direction, réunions sur les risques professionnels) où il a pu largement exprimer son expérience de salarié en parcours d'insertion et faire connaître les besoins en matière de sécurité et de démarche qualité.
Suite à des heures de mise à disposition négocié par le Tremplin, Mr V. a eu l'opportunité de signer un contrat à durée déterminé dans une Maison familiale et Rurale, ou il est encore employé aujourd'hui.

Le Tremplin, à l'Union au 05 61 09 82 13
Mail : lunion@letremplin31.com / Site : www.letremplin31.com

ANIMATIONS & EVENEMENTS

Repas annuel offert aux ainés

Pour sa troisième édition, le repas des aînés offert par la municipalité de Castelmaurou a tenu toutes ses promesses. Les commissions CCAS, Fêtes, Cérémonies et Manifestations, ont organisé cette journée avec un repas de qualité et des animations qui ont ravi nos aînés. C'est la chorale des "Joyeux Troubadours" de Revel qui a animé cette manifestation en interprétant d'anciennes chansons comme " Méditerranée, Venise Provençale, Le ciel le soleil et la mer, Ignace et bien d'autres qui ont enchanté le public.

Une tombola était organisée pour cette occasion :
Madame Billanou Jacqueline et Monsieur Menjot Edmond sont les deux gagnants.

Cette journée dédiée aux aînés de Castelmaurou est une occasion pour nos anciens de se retrouver une fois dans l'année dans un contexte de bonheur et d'amitié autour d'un repas festif qui s'est terminé dans la joie et la bonne humeur. Rendez-vous l'année prochaine.

breves

Vous avez 70 ans et plus, vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales. Vous souhaitez participer au repas annuel offert par la municipalité aux Aînés, faites-vous connaître à l'accueil de la Mairie pour le repas de décembre 2011.

Vous souhaitez recevoir les informations municipales rapidement et vous avez une adresse mail, communiquez-nous votre adresse à : mairie-de-castelmaurou@orange.fr ou par le biais du site de votre Mairie : http://www.mairie-castelmaurou.fr

Repas de Quartier

Le samedi 21 juin 2010, dans un décor champêtre sur la place de la mairie, privilège des communes à la périphérie de Toulouse, avait lieu le traditionnel repas de quartier.
En présence de Magali SCHARDT, Maire et des élus, réunis autour de tables bien garnies, les Castelmaurousiens partageaient un moment d'amitié et de convivialité.
Dans une ambiance ludique, chacun, du plus jeune au plus ancien, participait aux nombreuses danses et animations, entraîné comme il se doit par madame le maire n'hésitant pas à donner de sa personne au milieu de ses concitoyens ravis de cette complicité. Après bien des entrechats, des échanges de plats et de conversations, vers minuit, chacun reprit le chemin de sa demeure satisfait de cette soirée de bon aloi.

14 juillet 2010

Cette année encore la municipalité a organisé l'évènement qui commémore cette fête nationale.
La soirée du 13 juillet a été consacrée à la fête, à l'échange, à la danse et au feu d'artifices. Quant à la matinée du 14, la traditionnelle commémoration officielle se tenait au Monument aux Morts en présence d'officiels et de personnalités, c'est dire l'intérêt que suscite cette date pour nombres français. Cette cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié.

Forum des associations

Le samedi 4 septembre a eu lieu le forum des associations, à la salle des fêtes.

La majorité des associations déclarées avaient répondu présent, ce qui a permis aux nouveaux habitants des derniers lotissements de découvrir la richesse des associations sportives, culturelles ou sociales de la commune.

Au cours de la matinée, des démonstrations d'utilisation du défibrillateur ont été effectuées par une spécialiste bénévole de la fédération française de cardiologie.

Cet appareil est mis en place au gymnase à la disposition des utilisateurs de cette structure.

Concert Hommage à Georges Brassens

Le 29 octobre 2010, dans la salle du Méliès de Castelmaurou, Philippe Marin nous invitait à un voyage à Sète en rendant un émouvant hommage à Georges Brassens.

Date anniversaire de sa disparition, déjà 29 ans. Mais la magie de la voix de Philippe nous laissait à penser que Georges Brassens était là, sur scène et nous interprétait ses plus belles chansons.

Chanteur et musicien interprète, premier prix du conservatoire national, cet artiste talentueux qui chante Brassens depuis ses 16 ans, nous a offert plus de trois heures de concert avec les standards « Le gorille », « Les copains d'abord », « Les bancs publics », soit près de cinquante chansons, qui furent fredonnées dans cette salle intimiste à l'acoustique parfaite.

Chaque année la Commission Culture organise un concert Hommage à un Artiste Français, et devant le succès que remporte cette initiative nous continuerons à vous proposer un concert minimum par an.

MANIFESTATIONS A VENIR

LES MANIFESTATIONS DE CASTELMAUROU en 2011

Date	Manifestation	Organisateur
29/01/11	Loto	SBC
04/02/11	Soirée Crêpes	TCC
05/02/11	Loto	Football Club (FCC)
11/02/11	AG	Comité des Fêtes
12/02/11	Loto	ACCA (Chasseurs)
12/02/11	Tournoi de Foot Débutants et Benjamins	Football Club (FCC)
14 au 18/02/11	Stage TENNIS	TCC
19/02/11	Loto	Basket Club (BCLM)
19/02/11	Tournoi Foot Benjamins	Football Club (FCC)
21 au 24/02/11	Stage Basket	Basket Club (BCLM)
26/02/11	Loto	Anciens Combattants
27/02/11	RDV du GOUT et des SAVEURS	Municipalité
12 et 13/03/11	Tournoi FUTSAL	Football Club (FCC)
19/03/11	Commémoration du 19 Mars 1962	Anciens Combattants
21 au 31/03/11	Salon des Arts	Arts et Culture
26/03/11	Repas à thème	Comité des Fêtes
02/04/11	Concours Pêche + Repas	ACCA (Chasseurs)
11 au 15/04/11	Stage TENNIS	TCC
16/04/11	Repas	Amicale des Ainés
18 au 22/04/11	Stage Basket	Basket Club (BCLM)
01/05/11	Vide Grenier	Comité des Fêtes
7 et 8/05/11	Compétition JUDO	Club de JUDO
08/05/11	Commémoration	Anciens Combattants
14/05/11	Fête du Judo	Club de JUDO
15/05/11	Concours de Pêche	Comité des Fêtes
21/05/11	Kermesse des Ecoles	APEC/FCPE
21/05/11	Repas	SBC
22/05/11	Théâtre Junior	Loisirs de CASTELMAUROU
26/05/11	Goûter Fête des Mères	Amicale des Ainés
29/05/11	Randonnée Cycliste	CCV
04/06/11	Concours Pêche et Repas	ACCA (Chasseurs)
05/06/11	Théâtre Junior	Loisirs de CASTELMAUROU
09/06/11	Assemblée Générale	Club de JUDO
09/06/11	Spectacle du CLAE	CLAE
17/06/11	Remise de Grades	Club de JUDO
17 au 20/06/11	Fête Locale	Comité des Fêtes
21/06/11	Fête de la Musique / Repas de Quartiers	Municipalité/ Comité des Fêtes
23/06/11	Assemblée Générale	TCC
24/06/11	Fête des Ecoles	Elémentaire / Maternelle
25/06/11	Commémoration des Fusillés du Bois de la Reulle	LE SOUVENIR Français
25/06/11	Assemblée Générale	Football Club (FCC)
25/06/11	Séance de Cinéma en plein Air	Cinéma le MELIES
26/06/11	Fête Nationale du CINEMA	Cinéma le MELIES
25 et 26/06/11	Concentration 60'S CAR CLUB	Association Loisirs
25/06/11	Tournoi de Volley + Repas Dansant	Volley Club Loisirs
01/07/11	Repas d'été	Amicale des Ainés
13/07/11	Bal du 14 Juillet (Feu d'artifices)	Municipalité
14/07/11	Cérémonie du 14 Juillet	Municipalité
30/07/11	Repas	SBC
03/09/11	Forum des Associations	Associations et Municipalité
09/09/11	Repas d'Automne	Amicale des Ainés
10/09/11	Fête de la Pétanque + Repas	SBC
17/09/11	Assemblée Générale	TLC
24/09/11	Fête du MELIES	Cinéma le MELIES
25/09/11	Course Pédestre	Comité des Fêtes
02/10/11	Journée Eco-citoyenne	Municipalité
08/10/11	Repas d'Anniversaires	Amicale des Ainés
09/10/11	Vide Grenier	A l'Ecoute des Enfants
22/10/11	REPAS	SBC
22/10/11	Tournoi de Foot	Football Club (FCC)
24 au 28/10/11	Stage TENNIS	TCC
28/10/11	ASSEMBLEE GENERALE	LE SOUVENIR Français
01/11/11	Tournoi de Foot	Football Club (FCC)
05/11/11	Loto	Comité des Fêtes
11/11/11	Commémoration	Anciens Combattants
12/11/11	AG et Repas	CCV
13/11/11	Loto	Amicale des Ainés
18/11/11	Loto	Basket Club (BCLM)
18 et 19/11/11	Concerts de Musiques de FILMS	Cinéma le MELIES
20/11/11	Fête du Beaujolais	TLC
22/11/11	AG et REPAS	Amicale des Ainés
26/11/10	Loto	APEC/FCPE
27/11/11	Marché de Noël	Comité des Fêtes
02 au 03/12/11	TELETHON	Associations et Municipalité
05/12/11	COMMEMORATION GUERRE ALGERIE	LE SOUVENIR Français
10/12/11	Noël au Méliès	Cinéma le MELIES
10/12/11	Loto	Anciens Combattants
11/12/11	Repas de la Municipalité offert aux Aînés	Municipalité
15/12/11	Goûter de Noël avec ANIMATION	Amicale des Ainés
26 au 30/12/11	Stage TENNIS	TCC
23/12/11	Réunion	60'S CAR CLUB Association Loisirs
31/12/11	REVEILLON	Comité des Fêtes

Téléthon 2010

Depuis 2008 la Municipalité et l'ensemble des bénévoles, représentant les différentes associations culturelles-sportives et humaines, se mobilisent et participent activement et malgré le froid au Téléthon chaque 1er week-end de décembre.
L'année 2010 a démontré, une fois encore, la solidarité de l'ensemble de la population.
En effet, les différentes manifestations ont permis de récolter 6944.15 euros de fonds auxquels il faut rajouter les produits dérivés (estampillés AFM-Téléthon) achetés par la municipalité pour un montant de 345.65 euros.
C'est donc la somme de 7289.80 euros que notre village a remis à l'AFM pour la version 2010. Pour mémoire les années 2008 et 2009 s'étaient stabilisées aux environs des 3000 euros !
Nous pouvons donc être tous fiers de participer à ce combat contre la maladie.
Gageons que la réussite de 2010 sera au rendez-vous en 2011 !

L'ensemble des élus remercient chaleureusement toutes celles et ceux qui ont largement contribué au succès de cette année.

Salon du Gout et des Saveurs 2011

Ce Salon du Goût et des Saveurs, né de la volonté de la commission Fêtes et Cérémonies de Castelmaurou, connait d'une année sur l'autre un vif succès qui nous incite à reconduire cette manifestation populaire et de bon goût.
L'édition 2010 à accueilli presqu'un millier de visiteurs qui avaient à leur disposition plus de 80 appellations différentes représentants les vins de Charente, du Sud-ouest, du Bordelais, du Languedoc, du Roussillon et du Rhône. Autour de tout cela près de 50 produits de terroirs délectaient le palais des visiteurs.
En 2011, nous reconduirons cette manifestation, qui se tiendra le dimanche 27 février, au Gymnase Suzanne Lenglen, gageons que celui-ci tiendra toutes ses promesses et saura nous faire découvrir une nouvelle fois les parfums et saveurs de nos belles régions.
Ce nouveau Salon sera marqué de l'empreinte de Yannick Jauzion, qui parrainera cette manifestation, et proposera à la vente un vin estampillé « Yannick Jauzion » pour lequel un pourcentage de la vente sera reversé à une association.
Ouverture de 10 heures trente à 18 heures, restauration sur place possible, entrée 3 euros avec un verre sérigraphié du Salon offert.

ÉTAT CIVIL

INFORMATION AUX FAMILLES

Si votre enfant est né en 2008 il est nécessaire de faire, dès à présent, une préinscription en mairie pour la rentrée scolaire de septembre 2011.
Dans un second temps la Directrice de l'école maternelle procèdera aux inscriptions.
Pensez à vous munir du livret de famille, merci.

LE CARNET

Bonjour les bébés...

02/01/2010	JAUZION	Lilian
11/01/2010	CAUBET	Mathéo
25/01/2010	HUBERT	Lucas
09/02/2010	BACHOU	Jénayé
10/02/2010	LAUDEBAT	Noé
09/03/2010	PAGE	Helena
23/03/2010	PEYRIERES	Gabin
05/04/2010	JULIEN	Agathe
13/04/2010	BERMOND	Luna
20/04/2010	ABADIE	Iris
26/04/2010	HERLIN	Tom
29/04/2010	ROUQUETTE	Nael
01/05/2010	ABAKE	Nikola
09/05/2010	LAURENS	Sacha
20/05/2010	PINAREL	Luca
30/05/2010	BENDJENNI	Adame
30/05/2010	BENDJENNI	Lincoln
18/06/2010	BIELECKI	Camille
28/06/2010	MARQUIÉ-DELSUC	Alix
28/06/2010	MARQUIÉ-DELSUC	Cléa
13/07/2010	MESSAS	Elise
03/07/2010	BAYLE	Yanis
29/07/2010	GROSSIAS	Inès
29/07/2010	DIMNET-SALIES	Jules
03/08/2010	ROUBI	Sara
13/08/2010	MATHA	Valentin
05/09/2010	RAFFAIT	Léa
09/09/2010	SéGUR	Maxime
16/09/2010	FAZENTIEUX	Louis
25/09/2010	HéRAL	Gabriel
26/09/2010	LASKAWIEC	Timéo
05/10/2010	DELATORRE	Emma
31/10/2010	RIEY	Marie

Ils se sont unis...

03/04/2010	BRIZIO Mario & ASSAILLY Sylvie
26/06/2010	IRASTORZA Christophe & ARIBAUD Isabelle
17/07/2010	PROTIN Bernard & BERGQVIST Ingrid
06/08/2010	ESTEVE Guillaume & LANDEZ Sabrina
14/08/2010	DOBELIN Guillaume & CHESNEAU Marie-Malvina
14/08/2010	ASTRUC Thierry & LEROUGE Séverine
28/08/2010	LAVERGNE Anthony & PUECH Mélanie
27/11/2010	GONNET Frédéric & MERRIEN Mélina

Ils nous ont quitté...

27/01/2010	MITTOU	Christiane	
12/03/2010	TAHOU	Etienne Louis Elie	
21/03/2010	SPARFEL	Yvette Anne	Epouse TEMPLE
21/04/2010	GRAILLE	Robert Bernard Clément	
02/05/2010	TONIOLO	Giulia	
12/05/2010	MAIGNE	Jean Bernard	
30/05/2010	DELAIRIS	Honoré Gaston Jean Pierre	
18/06/2010	METGE	Maurice Pierre Albert Léon	
23/07/2010	VEDEL	Raoul Jean Justin	
25/07/2010	JOLIVET	Augusta Arlette	Epouse LARRIBE
09/08/2010	GARCIA	Liberté	Epouse OULES
11/10/2010	RIVABEN	Luigi Domenico	
19/10/2010	GILLY	Yvette Marie Madeleine Françoise	
15/11/2010	LABORIE	Serge Pierre Louis	